



Ile-de-France

# Actes Journée Régionale

Prix :10 €uros

---

F.N.A.R.S. Ile-de-France 70/72, rue Orfila 75020 Paris – Tel : 01 43 15 80 10 Fax : 01 43 15 80 19

---

## LES JARDINS, UN OUTIL D'INSERTION

Jeudi 14 Mars 2002



RESEAU COCABNE



GRAINE DE JARDINS  
Correspondant Régional IdF

# SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
<b>OUVERTURE .....</b>	<b>3</b>
<b>DES JARDINS, DES HOMMES ET DES TERRITOIRES .....</b>	<b>11</b>
* Jardins et développement social.....	11
* Réalité des jardins.....	18
* Le jardin dans tous ses états.....	25
* Le jardin d'insertion, un outil de la lutte contre l'exclusion .....	30
Débat.....	38
Témoignages de jardins .....	43
* Les jardins d'insertion dans l'Economie Solidaire.....	50
<b>DES JARDINS D'INSERTION EN ILE-DE-FRANCE.....</b>	<b>54</b>
* Le jardin, un outil de reconstruction de la personne .....	54
* Table ronde.....	63
Débat.....	75
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>88</b>

*Les textes des interventions ont été retranscrits à partir de cassettes d'enregistrement. Des coquilles ont pu glisser en raison de coupures de bandes ou de parties inaudibles. De plus, les intervenants ne nous ont pas tous renvoyé leurs corrections.*

## *Ouverture*

*Danièle CORNET*<sup>1</sup>

Depuis plusieurs années maintenant, la FNARS privilège le développement des jardins d'insertion « Cultivons la solidarité ». Cette démarche consiste à favoriser l'insertion des personnes en difficulté en utilisant le support de l'agriculture biologique tout en mobilisant les réseaux citoyens et en participant au développement local.

Dans le cadre de l'évaluation du dispositif « Emplois-Insertion- Environnement » mis en place par le Conseil Régional Ile-de-France, la FNARS Ile-de-France a proposé la création d'un groupe de travail réunissant les jardins d'insertion existant sur les départements franciliens.

Ces réunions ont permis de rassembler une dizaine de jardins investis dans plusieurs réseaux :

- «Graine de Jardin », Association Régionale représentant le réseau « Le jardin dans tous ses états »,
- Les Jardins de Cocagne
- La FNARS Ile de France.

qui ont réfléchi et travaillé ensemble d'où la volonté d'organiser cette journée.

Vous êtes venus nombreux aujourd'hui, et nous en sommes ravis. Nous tenons à remercier le Conseil Régional pour son soutien dans l'organisation de cette rencontre et pour son engagement dans le développement de l'insertion dans le secteur de l'environnement et des jardins.

\* \* \*

---

<sup>1</sup> Chargée de Mission Insertion par l'Activité Economique et la Formation à la FNARS Ile-de-France

➤ *Présentation du dispositif créé par le Conseil Régional en 1998*

Le dispositif « Emplois d'Insertion Environnement » a permis de financer à ce jour plus de 350 postes d'insertion en l'espace de neuf délibérations. Plus de 11 millions de francs ont servi à la création de chantiers d'insertion. Actuellement, ce sont une trentaine de projets qui sont financés par le Conseil Régional.

Ce dispositif permet un financement dégressif sur trois années avec deux plafonds financiers.

Essentiellement :

- 76.224,51 € (500.000 francs) pour l'ensemble du projet sur les trois années,
- 5.335,72 € (35.000 francs) par an par poste d'insertion créé.

Il est prévu en juin 2002 de les augmenter légèrement. Ils passeront de :

- 6.000 € par poste créé et par an
- 77.000 € sur l'ensemble des trois années.

➤ *Autres actions*

)

De plus, le Conseil Régional a mis en place et a voté le 20 décembre 2001 un nouveau dispositif concernant la formation des salariés et des bénévoles associatifs. Il leur permettra d'acquérir des compétences complémentaires dans des domaines différents tels que : la médiation, la prévention, la communication, la relation et l'animation de groupes, l'environnement social et économique, l'environnement institutionnel et juridique, la connaissance des publics et des problèmes sociaux, le cadre de vie, les problèmes de santé, l'expression écrite et orale, les mathématiques, le positionnement professionnel. Ce dispositif venant d'être créé, il faut donc le temps de le mettre en place. C'est un outil intéressant pour les associations.

---

<sup>2</sup> Responsable du dispositif Emploi – Insertion du Conseil Régional d'Ile-de-France – Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie. 35 Bd des Invalides 75007 Paris – Tél : 01 53 85 56 36 Fax 01 53 85 56 29

Nous sommes heureux la FNARS Ile-de-France avec « le réseau Cocagne » et « le Jardin dans tous ses états » de vous accueillir à cette journée parce que l'environnement est un très bon outil d'insertion et pas seulement pour les personnes en situation d'exclusion sociale, mais aussi pour les personnes soi disant intégrées dans la société. Nous sommes effectivement dans une démarche globale d'aller vers le développement durable, vers la ville durable. A travers cette démarche on aide aussi les habitants, les citoyens qui n'ont pas de problème d'exclusion sociale, au sens strict, à mieux vivre dans la ville. A travers l'environnement, des personnes en situation d'exclusion sociale se retrouvent à en aider d'autres à s'inclure dans leur propre ville. Il y a là un enjeu environnemental très fort et très dynamique. C'est ce qui fait le succès des jardins, des différents travaux dans l'environnement, des chantiers d'insertion divers et variés. Le fait que l'on soit si nombreux aujourd'hui, montre bien cet « appétit » qu'on a tous de vouloir plus d'environnement, plus de nature dans la ville. Par ailleurs, en Ile-de-France, la question de l'environnement est vraiment une envie collective.

Sur Paris et la petite couronne, on n'a quasiment pas d'offres d'emploi dans l'environnement notamment pour les bas niveaux de qualification. On en compte plus pour les personnes de formation supérieure : diplôme d'ingénieur par exemple. Il est vrai que culturellement, lorsque l'on a un enfant de 15 ans qui souhaite travailler dans ce domaine, on lui répond : « *Attends, on vit en ville, il ne faut quand même pas exagérer, on ne va pas retourner à la campagne. Tu ne vas pas partir dès 14 ans comme pensionnaire dans un lycée agricole.* ». Ainsi au final, les entreprises d'espaces verts franciliennes n'arrivent pas à recruter de salariés pour entretenir les espaces verts, entretenir les talus ferroviaires, élaguer les arbres... qui sont en plein cœur de l'agglomération parisienne.

Tout le travail d'insertion sociale et professionnelle que nous menons à travers les jardins, permet non seulement à des personnes de réapprendre les gestes et la pratique des métiers de la nature en ville, mais aussi de trouver du travail car il y en a dans ce secteur.

Il faut savoir qu'actuellement dans les entreprises professionnelles d'espaces verts, seule une offre sur trois est pourvue. D'une part, les entreprises recrutent beaucoup, et d'autre part, il y a matière à créer d'autres emplois. En effet, aujourd'hui en Ile-de-France, à peu près la moitié

---

<sup>3</sup> Animateur de la Commission Régionale Territoire Emplois Formation de la FNARS Ile-de-France – Directeur de l'Association Espaces à Meudon (92)

des entrepreneurs du paysage ont entre 50 et 60 ans et vont bientôt partir à la retraite. C'est donc un tissu de toutes petites entreprises qui ouvrent un champ d'action vers l'emploi.

Pour revenir à la thématique des jardins et notamment des jardins maraîchers biologiques, la FNARS a lancé au milieu des années 1990 un concept avec l'aide de ses partenaires, notamment le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, le Fonds Social Européen, qui s'appelait « Les Jardins Cultivons la solidarité ». Une cinquantaine environ ont été créés sur toute la France. Ces jardins se sont développés autour de la thématique des jardins maraîchers biologiques, du système de paniers, de la vente de légumes. D'ailleurs, il n'y a pas que les jardins maraîchers biologiques qui fonctionnent avec le système d'adhérents et de paniers, il y a également les jardins floraux, les jardins promenade..., l'un n'empêche pas l'autre ; il y a des fleurs qui se mangent, des fleurs avec lesquelles on peut faire des tisanes ou autre chose... Au sein de la FNARS, nous avons cette diversité.

Progressivement quelques-uns de ces jardins se sont dits qu'il serait nécessaire de se mettre en réseau afin de pouvoir se regrouper, mutualiser leurs expériences et apporter aux adhérents et aux membres, les solutions techniques qui existent pour faire un meilleur travail.

Lorsque l'association « Espaces » avec la ville de Meudon a créé « le jardin de Meudon la Forêt », il est sûr que cela a été moins facile pour nous de trouver un ou deux hectares au plein cœur d'une cité qu'au fond de la Seine-et-Marne ou des Yvelines. Certains jardins ont une petite superficie, mais pour pouvoir faire de la production maraîchère, il en faut une grande. D'autres sont obligés de fonctionner sur des surfaces plus petites et de ce fait ils sont plus des lieux de socialisation, de promenades, de rencontres.

Aujourd'hui, au niveau de la FNARS Ile-de-France, on compte onze jardins structurés en ateliers d'insertion :

- trois travaillent sous la forme de Chantier Ecole ou chantier formation,
- quatre sont des ateliers d'insertion sociale, de remobilisation autour d'une activité éducative,
- quatre fonctionnent sous forme de jardins de Cocagne, de jardins maraîchers de production.

Tous les départements franciliens sont couverts. Trois projets sont en cours dont deux à Paris, ce qui prouve qu'au cœur de notre agglomération des projets peuvent naître et se développer.

Cette journée doit nous permettre d'échanger, de se rencontrer, de programmer des visites de jardins afin de voir comment ils fonctionnent et goûter leur production.

Les jardins et nos activités d'insertion ont besoin de financements. Tout à l'heure, Madame COHEN, nous a expliqué comment le Conseil Régional pouvait financer les jardins.

Cela dit, le paysage institutionnel est encore loin d'être éclairci et, au niveau de la Commission régionale « Territoire Emploi Formation » de la FNARS Ile-de-France nous travaillons beaucoup sur ces questions.

A titre d'exemple, pour lancer un chantier d'insertion, il faut l'accord de la D.D.T.E.F.P. (Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle) et du C.D.I.A.E. (Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique). Or, il se trouve qu'en Ile-de-France, certaines D.D.T.E.F.P refusent « le jardin » sous prétexte que c'est une structure mixte, car il comporte un service marchand.

Il faut savoir que pour être conventionné « chantier jardin », il y a deux possibilités :

- soit c'est un chantier d'utilité sociale, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de production marchande,
- soit c'est un chantier « structure mixte » dans lequel il y a une part marchande qui ne doit pas excéder 30% des recettes.

Certaines D.D.T.E.F.P. refusent ces 30% en disant : « Non c'est de la production, c'est de la concurrence déloyale,... » et d'autres, à l'inverse, refusent des jardins qui ne feraient pas de production marchande. On se retrouve donc dans des systèmes un peu kafkaïen où sur un département on est obligé de vendre les légumes et sur un autre on a l'interdiction de les vendre et l'obligation de les donner. Cela pose problème. Il faudra que les instances nationales trouvent une solution. De plus, le décret sur les structures mixtes est paru et il prévoit le droit de vente de la production ; sachant qu'en plus nous fonctionnons par adhésion, la question de la vente et de la concurrence peut donc se discuter.

Côté financements, Madame COHEN a présenté le dispositif « *Emplois Insertion Environnement* » du Conseil Régional. C'est un dispositif très intéressant qui finance beaucoup de nos structures. Le seul problème est que c'est un financement de démarrage et dégressif sur les trois premières années. Le Conseil Régional a créé beaucoup de lignes

budgétaires depuis quelques années en direction des associations (chaque direction ou quasiment : politique de la Ville - Formation, - Environnement, Solidarité, etc...) mais les services administratifs du Conseil Régional refusent qu'on puisse les additionner. C'est comme si l'Etat nous interdisait d'avoir une subvention de la D.D.A.S.S. (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et de la D.D.T.E.F.P. en même temps pour un même projet.

Il y a un travail important à faire à ce sujet ; d'une part, parce que le Conseil Régional a cette double compétence « Environnement » et « formation professionnelle » et d'autre part, qu'il souhaite aider au développement des jardins et plus largement les associations. Il faut donc arriver à trouver une solution ensemble.

Les autres aides non citées par Madame COHEN, sont :

- l'ARSIE - Aide Régionale aux Structures d'Insertion Economique qui peut aider à l'investissement et aux financements d'études,
- les crédits de la politique de la Ville qui peuvent s'appliquer pour les quartiers difficiles...

La FNARS mène un programme avec l'aide de la DGAS et de la Fondation Bruneau intitulé F.I.L.E. (Fonds d'Initiatives Locales contre l'Exclusion). Ce financement est accessible à toutes les structures adhérentes (d'un montant maximum de 4.573,47 €). Il s'obtient dans un délai d'un mois. C'est une aide au démarrage d'une nouvelle action, à l'évolution des actions et/ou des associations (conseil, ingénierie...), à la formation de l'encadrement, des bénévoles ou des publics, à la mobilité des acteurs, à la professionnalisation et à l'échange et la diffusion de bonnes pratiques. Cette aide est assez souple.

Concernant le F.S.E. (Fonds Social Européen) on est encore en attente. Les structures peuvent déposer leur dossier directement au service F.S.E. de la D.R.T.E.F.P. au niveau de l'Etat.

Il y a également une ligne budgétaire dans le programme actuel 2000 – 2006 du F.S.E. pour le soutien aux micro-projets qui va être déléguée aux Fédérations associatives. La FNARS Ile-de-France s'est portée candidate pour gérer ces fonds, les redistribuer aux associations et les accompagner dans le montage de leurs projets. Actuellement, nous sommes en attente de leur déblocage.



*Pierre SOULARD*<sup>4</sup>

Je veux me situer à la fois comme témoin et comme candide par rapport à l'insertion et non par rapport au jardinage. Venant de l'entreprise, je suis depuis peu de temps dans cette activité d'insertion et depuis deux ans, je me pose les mêmes questions, de temps en temps j'obtiens des réponses et parfois pas. Pourquoi ? Parce que contrairement à l'entreprise, même l'entreprise maraîchère classique, on a souvent affaire à quelque chose de structuré, à des partenaires qui ont des structures et des méthodes de travail très formelles. Alors que, dans le domaine de l'insertion, on rencontre très souvent des discordances, de département à département, de chantier à chantier et on a du mal à faire son chemin. Pourtant, il existe des réponses. Une d'elles a été apportée par le réseau Cocagne qui a su construire une structure forte pour les jardins qui étaient demandeurs d'organisation. Ce réseau qui a sa propre identité, sa propre stratégie de développement, s'est allié tout naturellement à cette démarche de la FNARS Ile-de-France aujourd'hui.

Il m'est souvent arrivé de m'interroger : Est-ce que, par rapport au groupe, aux problèmes de financements, sociaux ou directement liés à l'insertion, j'existe ou pas ? Est-ce que mon métier a une réalité ou est-ce qu'il n'en a pas ? Nous travaillons pour qui ? Avons-nous des clients ? Sommes-nous en train de gérer des postes de travail ou travaillons-nous pour l'insertion d'un certain nombre de public ? L'insertion est-elle professionnelle, sociale ? Tour à tour elle est professionnelle et sociale. ainsi, nous nous posons énormément de questions, comme tous les jardins et comme probablement toutes les structures d'insertion. Il était donc naturel que ces interrogations soient rassemblées et évoquées au cours de cette journée et j'espère qu'on répondra à certaines.

Au niveau de la région Ile-de-France, le réseau Cocagne est encore trop peu représenté.

---

<sup>4</sup> Directeur des Potagers de Marcoussis (91) - Réseau Fnars et Réseau Cocagne

J'espère qu'à l'avenir on aura beaucoup plus de jardins et que le réseau Cocagne participera de manière tout à fait active à cette initiative régionale qui va beaucoup plus loin que l'organisation de cette journée.

On a déjà démarré avec la FNARS qui est un réseau d'envergure nationale, une activité et un travail de tête de réseau régional où nous commençons à travailler sur des problèmes extrêmement sérieux et importants tels que la formation des encadrants techniques et l'organisation de manifestations communes. L'objectif est que l'on puisse être entendu d'une seule et même voix, que l'on puisse faire remonter nos vrais problèmes, qui ne sont pas toujours bien perçus, au moins au niveau des instances régionales ; car nous représentons, nous aussi, une certaine diversité qui manque parfois de cohérence par rapport à nos partenaires institutionnels.

Ce que je souhaite à travers cette journée, c'est que les vraies questions soient posées, qu'elles soient relatives à ce métier d'insertion ou aux financements des chantiers. Est-il bon de développer ce type de structure et dans quelles conditions ? Peut-on faire davantage ? Avons-nous intérêt à diminuer notre activité ? Enfin, toutes sortes de questions que nous nous posons au quotidien et qui ont forcément des réponses.

Je compare notre activité à un insecte qui m'est particulièrement cher, le bourdon qui va bientôt apparaître dans nos jardins. Cet étrange animal qui est énorme et a de toutes petites ailes ; il n'a rien pour voler et pourtant il vole. Pour nous, c'est un peu la même chose. Parfois, j'ai l'impression qu'on est un peu disgracieux, qu'on manque de moyens et de soutien, qu'on a des tas de complications mais pourtant on fonctionne. C'est un message d'espoir. Ce sont des questions que je voudrai soulever, auxquelles j'aimerais apporter mon témoignage personnel du terrain, et voir si, effectivement, il y a moyen, au niveau de notre région, avec la force de nos réseaux, d'obtenir un certain nombre de réponses et de voir l'avenir de l'insertion qu'elle soit professionnelle ou sociale, se clarifier sous de meilleures auspices.

## ***DES JARDINS, DES HOMMES ET DES TERRITOIRES***

### **« Jardins et développement social »**

**Daniel CERUZELLE**<sup>5</sup>

J'ai été sollicité par les organisateurs de cette journée, en particulier par l'Association « Graine de Jardins » pour faire un exposé en remplacement d'Agnès FORTIER<sup>6</sup> sur l'intérêt des jardins comme outil d'insertion. Ce sujet m'est très cher et j'y travaille depuis longtemps.

En 1987, Responsable du petit service de recherches de l'IRTS d'Aquitaine, j'ai fait une enquête sur les jardins familiaux dans cette région et sur les nouveaux publics qu'on voyait arriver sur ces jardins, qui ne correspondaient pas du tout à l'image du jardinage populaire (jardins ouvriers ou familiaux classiques). Cette mutation des publics était finalement mal enregistrée et la conclusion de mon rapport était la suivante : Le jardin collectif est un outil d'insertion (titre du rapport que j'avais écrit à l'époque).

La même année, on voit apparaître en Aquitaine, l'Association des « Jardins d'Aujourd'hui » qui crée des jardins pour des publics en difficultés près de cités difficiles, avec, à l'époque, un objectif d'autosuffisance alimentaire. Cette notion a été abandonnée par l'Association des « Jardins d'Aujourd'hui » et n'est plus revendiquée, mais j'insisterai sur l'importance de permettre à des publics très assistés de pouvoir produire au moins pour eux-mêmes et pour leurs proches.

En 1992, se met en place, comme le rappelle Agnès FORTIER, le projet des « Jardins de Cocagne » avec une visée de création de jardins d'insertion par l'économique, d'insertion par l'activité rémunérée et l'échange marchand ; alors que les jardins, comme les « Jardins d'Aujourd'hui », ne sont pas centrés sur le travail rémunéré ; quelques années après, on voit également apparaître les « Jardins du Cœur ».

---

<sup>5</sup> Sociologue P.A.D.E.S. / M.D.S.L. (Programme Auto Production et Développement Social / Mouvement de développement Social Local - Intervention

<sup>6</sup> Maître de conférences à l'Université d'Artois, Chercheur au laboratoire APSONAT (Appropriation et Socialisation de la Nature), CNRS / MNHN.

Comme l'exprime Agnès FORTIER dans son article : « Les vertus thérapeutiques du jardinage d'insertion », les jardins apparaissent à un moment de crise sociale qui se manifeste par une montée du chômage très importante et le durcissement de certains processus d'exclusion.

Il y a plus d'un siècle le développement des jardins familiaux, des jardins ouvriers a été une des réponses intéressantes à la misère industrielle.

Des jardins ont été créés lorsque la pauvreté et l'exclusion ont menacé la vie sociale, pourquoi créer de nouveaux types de jardins ?

Il me semble qu'il y a quelque chose de nouveau dans la situation qui s'est installée en France à partir de la fin des années 1970 et qui requiert effectivement l'invention de nouveaux types de jardins ou de nouvelles manières d'utiliser les jardins dans un objectif d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion.

Pendant un siècle, les jardins ouvriers ont été développés pour des publics qui étaient souvent en difficulté économique mais qui, pour la plupart, étaient économiquement faibles car culturellement et socialement intégrés par leur participation au monde du travail. C'est pourquoi on parle traditionnellement de jardins ouvriers, ou bien intégrés par leur participation ou leur inclusion dans des réseaux de sociabilité, d'où le terme de jardins familiaux. Pendant cette période, les jardins ouvriers et les jardins familiaux ont été une réponse intéressante et toujours existante pour certains publics.

Or aujourd'hui, on assiste à une crise de fond de l'intégration sociale et culturelle qui a amené à repenser les modèles pour répondre aux difficultés sociales de publics qui ont de nouvelles caractéristiques. Il faut élaborer de nouveaux modèles pour articuler efficacement jardinage et insertion.

Depuis 1987, j'ai l'impression qu'il y a tout un travail extrêmement riche qui s'est fait dans ce sens et dans des directions variées : jardinage et insertion peuvent-être déclinés avec des orientations quelquefois différentes.

Le point sur lequel j'insisterai est qu'il me semble important que les choix qui sont faits, soient raisonnés et bien pensés. Il y a encore tout un travail d'approfondissement méthodologique qui doit-être mis en œuvre pour bien articuler la réflexion sur quels types de

jardin ? Quels publics ? Quels objectifs ? Quels moyens pour la création des jardins d'insertion ?

Si nous avons plusieurs orientations dans le développement des jardins d'insertion, c'est que par lui-même, le jardin est un équipement polyvalent avec des effets pluridimensionnels. Un équipement polyvalent peut être le support, l'outil pour un projet d'insertion par le travail rémunéré qui implique une dimension marchande, ou par le travail non rémunéré qui a ce moment-là, relèvera de l'économie non-monnaire.

Le jardin est toujours un lieu où se fait un travail productif, donc il y a une production de biens. C'est également un lieu où l'insertion sociale se joue sur un registre économique. En outre, cette insertion par le travail et par la production économique peut relever de différents registres de l'économie monétaire ou non-monnaire qui impliquent des styles de travail assez différents.

### **Cet effet pluridimensionnel des jardins et leurs effets en terme d'insertion sociale.**

L'information que je vais vous donner se base sur l'évaluation faite par un groupe de jardins «l'Association des Jardins d'aujourd'hui» qui a été créée au pied d'une cité à Bordeaux., C'est une cité en crise, représentative des difficultés qu'on peut rencontrer ailleurs.

Une quarantaine de parcelles ont été créés. Quelques années après, j'y suis retourné pour voir quels en étaient les effets. Ceux-ci se traduisent en terme de consommation pour les ménages : d'une part il y a un effet d'économie et d'autre part, la qualité et la diversité de l'alimentation s'est transformée par l'accès à un jardin.

On peut évaluer à peu près le rendement minimum d'un jardin de taille moyenne comme un treizième mois pour un ménage qui est au R.M.I.<sup>7</sup>.

Ce qui est très important, c'est que l'accès à un jardin permet d'échapper au ghetto de la « *nourriture pour pauvres* », à l'enfermement dans ce qu'on pourrait appeler la « *mal bouffe* ». C'est un moyen de mieux choisir ses menus, de mieux construire son comportement alimentaire et parfois, de maintenir un lien avec des traditions alimentaires et donc de resituer la vie domestique dans une continuité. Le jardin est un lieu où l'on peut retrouver ses racines.

---

<sup>7</sup> Revenu Minimum d'Insertion

Pour des personnes qui sont souvent déracinées, c'est extrêmement important au plan psychologique.

Le jardin est aussi un lieu où se renforce et se construit de la sociabilité. Par exemple, au sein de la famille élargie. En été, il y a le parrain ou l'oncle, le beau-frère qui viennent arroser. C'est une occasion d'aide et d'échange. Beaucoup de jardiniers produisent plus qu'ils ne consomment, c'est donc une occasion pour eux de donner à leurs parents, au groupe familial élargi et aussi au voisinage.

Un exemple que j'avais repéré : une personne âgée distribuait régulièrement des salades à son voisin et en échange il l'aidait à réparer sa voiture.

Certainement en terme d'équivalent monétaire, le voisin y perdait mais symboliquement cette personne qui donnait des salades était en position d'entrer dans la relation de l'échange. Dans certaines conditions, des salades peuvent valoir autant que des interventions mécaniques. C'est très important aussi pour des personnes qui sont coincées dans des situations de revenus très faibles.

Les jardins sont aussi des lieux où se renforcent à la fois des communautés. Par exemple, des ressortissants turcs se retrouvent au Jardin des Objets à Bordeaux et une partie de la vie de la communauté turque de la cité s'y noue, se gère sur ce jardin. C'est aussi un lieu où les communautés apprennent à se reconnaître mutuellement.

Comme partout, il y a du racisme, les gens ne s'apprécient pas forcément mais les personnes vont pouvoir, par le biais du jardin, se reconnaître même si ça ne passe pas forcément par un discours très clair; c'est un apprentissage quotidien du respect. A travers le fait de voir son voisin retourner la terre, semer, récolter, faire pousser les légumes pour sa famille, sa femme et ses enfants, c'est quelque chose que l'on comprend. Il y a une reconnaissance de l'autre même à travers les différences culturelles, la valeur travail et la valeur familiale par exemple. Les jardins sont un lieu où les communautés différentes apprennent à se tolérer et à se respecter.

En terme de vie publique, le jardin est devenu rapidement un lieu symboliquement important et respecté dans la cité. C'est un lieu de plaisir et de promenade pour les gens qui y habitent où on peut voir les autres travailler. On aimerait aussi avoir un jardin.

Lorsque j'étais étudiant aux Etats-Unis, j'ai vécu dans les années 70 dans des quartiers « *durs* » de Brooklyn, c'était au moment où commençaient à se créer les « *jardins des guérillas* ». J'avais été sidéré de voir dans certains quartiers, où on avait l'impression que la guerre avait eu lieu la veille, ces petits jardins délaissés sur des minuscules parcelles de terrain qui étaient parfaitement respectés par tout le monde alors que tout le reste était détruit.

Les jardins sont des lieux qui ont une très forte valeur symbolique car l'utilité de travail y est visible et cela justifie le respect. On voit que c'est un lieu de travail et par conséquent cela facilite le respect de l'apprentissage des règles et de la civilité.

C'est vrai que pour des personnes qui ont du mal à comprendre l'abstraction et la généralité des règles publiques, les jardins sont à la fois un lieu public et privé, un lieu d'apprentissage de la loi, des règles et de la civilité à travers le respect de la production d'autrui.

Le jardin est aussi intéressant comme lieu de socialisation des jeunes, en particulier pour les garçons car les filles ont moins de difficulté à s'identifier à une fonction productive parce qu'elles voient les mères qui ont toujours une tâche dans l'économie domestique du ménage. Pour les garçons dont les pères sont parfois chômeurs ou absents, c'est beaucoup plus difficile.

On s'aperçoit que les enfants sont très souvent amenés sur les jardins et qu'ils peuvent participer à certains travaux productifs. Bien sûr, ils font ces travaux quand ils sont petits et beaucoup moins lorsqu'ils sont adolescents car ils veulent s'intégrer à la culture « jeune », toutefois, il en reste des notions, en particulier le respect, qui leur montre que les jardins ont une valeur. Symboliquement c'est un lieu où ils ont rencontré une valeur importante, un travail qui est concret, visiblement utile, et qui est mis en œuvre par des personnes qu'ils connaissent et qu'ils reconnaissent.

Pour conclure, je dirai que les vertus du jardin sont les suivantes :

**Consolidation de la sphère privée** (jardins d'insertion par l'économie non-monétaire) : Le jardin est un lieu de travail familial, d'autoconsommation. Il favorise l'utilité domestique donc c'est un lieu d'autonomisation du ménage. Il permet le repositionnement des adultes à l'égard des enfants et la requalification éducative. Le jardin est aussi un lieu de construction symbolique du « Moi » quelles que soient les catégories de jardin.

Transmission culturelle intergénérationnelle par exemple, les racines à travers la production et la consommation familiale.

Initiation à la sphère publique : C'est un lieu d'intégration car c'est un lieu où se consolide la solidarité intracommunautaire mais aussi intercommunautaire, où peut se construire une qualification sociale (important pour les jardins qui sont portés par le réseau Cocagne et par la FNARS), où on peut reconquérir un statut de producteur.

Pour les autres jardins qui relèvent de l'Insertion par l'Economique non-marchande et non-monnaire, c'est un lieu où le travail productif est l'occasion de participer aux échanges locaux à travers le don et le contre-don. Pouvoir donner, c'est pouvoir se mettre en position de recevoir de manière digne. Pour les anthropologues, le don est l'un des fondements du lien social. La relation salariale est un vecteur de socialisation dans notre société moderne mais il ne faut pas oublier aussi que le don reste un des fondements du lien social.

En terme de civilité, le jardin peut-être l'occasion d'un apprentissage des codes sociaux, du respect du travail d'autrui, de sa culture.

S'il en est ainsi, c'est que le jardin est un lieu qui a des propriétés particulières. L'activité jardinière est une activité qui permet de travailler sur son « *Moi* », son « *Soi* », à travers un travail sur les choses. Si le jardin est le lieu d'une construction symbolique du « *Moi* », il peut s'y établir une relation entre le travail qui est fait sur un objet, sur la terre, sur les plantes vivantes, et celui qui est fait sur le sujet. Pouvoir faire pousser quelque chose, l'amener jusqu'à fructification, est l'occasion de s'étayer comme sujet, de se projeter dans le temps, de reconquérir un niveau très profond de la personnalité, des racines et des valeurs.

Comme le dit Agnès FORTIER, satisfaire aux exigences du végétal afin de permettre son développement n'est-ce pas une façon d'apprendre, d'acquérir des savoirs, d'intérioriser des contraintes concernant sa propre existence ?

L'activité jardinage, qu'elle soit rémunérée ou non, est une activité précieuse, un outil privilégié du point de vue d'une politique sociale, de la lutte contre l'exclusion. Cet outil polyvalent permet un travail à des niveaux très différents de l'existence et des effets pluridimensionnels.



Il faut un maximum de cohérence entre publics, objectifs et moyens. C'est aux associations de faire un travail de délimitation méthodologique.

Il faut développer les jardins d'insertion collectifs, de maraîchages, afin que les institutions sentent la nécessité de développer toute une palette d'équipements et donnent les moyens de favoriser la professionnalisation des encadrants. Les jardins sont un outil polyvalent aux effets pluridimensionnels qui ont des conséquences en terme de responsabilité des institutions publiques. Ces dernières doivent se préparer à intégrer les différents types de jardins dans la programmation de leur action sociale prise au sens large.

## « Réalité des jardins »

Jean-Guy HENCKEL<sup>8</sup>

Le premier jardin Cocagne a été créé à BESANCON en 1991.

Les jardins de COCAGNE comptabilisent dans leur fichier, environ 1.500 personnes qui ont pris contact avec eux. Ce succès s'explique de trois manières :

1/ Au milieu des années 1980-1990, on a trouvé une formule qui a donné un peu d'espoir à des personnes dans une période où régnait une certaine morosité.

2/ On a investi le champ de l'agriculture bio à un moment où tous les français se demandaient ce qu'ils étaient en train de manger car les crises du monde agricole se succédaient.

3/ On est arrivé au moment où il y a eu un véritable engouement autour des jardins.

Effectivement, on a beaucoup parlé des formes de jardins qui ont parcouru le siècle depuis une dizaine d'années : les jardins d'artistes, les jardins de curés, les jardins visités, les jardins d'insertion, les jardins planétaires...

Lors de la création de ce type de jardin, s'est posé le problème suivant : lorsque l'on a une idée dans le social, comment la reproduit-on sans la dénaturer ?

On a identifié deux solutions pour le résoudre :

De faire un système de franchise, c'est-à-dire fixer de manière très draconienne ce qu'est un jardin de Cocagne. On a donc élaboré une charte en quatre points :

➤ **Affirmer haut et fort que le premier métier d'un jardin Cocagne est celui de mettre au travail, d'accompagner et de proposer des solutions d'insertion socioprofessionnelle à des personnes en difficulté sociales.**

On s'est mis d'accord sur un document national intitulé : « Itinéraire pour un accompagnement social ».

---

<sup>8</sup> Directeur du Réseau Cocagne

Je suis travailleur social, je me sens donc la possibilité de critiquer notre métier. On a une manie, un vocabulaire qui fait que tout le monde utilise des termes très génériques dans le domaine de l'accompagnement social mais on ne sait pas exactement ce que ça recouvre.

➤ **Obligation de travailler dans le cadre de l'agriculture bio.** En effet, tant qu'à investir le secteur des légumes, autant faire ce qui se fait de mieux et de qualité. On a assez contraint les pauvres à faire le travail que les autres ne voulaient pas faire et pour une fois que nous pouvons faire quelque chose de qualité, autant s'investir.

➤ **Distribution des légumes à un réseau d'adhérents.** S'il y a une particularité dans ce réseau d'insertion par l'activité économique, c'est que nous pensons que l'exclusion n'est pas le problème de quelques spécialistes du social, mais c'est aussi celui de tous, et, fournir quelques paniers de légumes dans toute la France à 15.000 adhérents c'est aussi mener également un débat contre l'exclusion notamment lorsqu'à travers ces paniers, on est capable de diffuser aussi des informations.

On s'aperçoit que si les filières classiques de l'insertion par l'activité économique, qui vont des collectivités, aux organismes spéciaux, en passant par des associations et le monde de l'entreprise, peuvent amener de l'insertion socioprofessionnelle, les réseaux d'adhérents et la mobilisation citoyenne peuvent également en apporter, donc pourquoi s'en priver ?

➤ **Notre volonté est de ne jamais avoir voulu monter un jardin sans avoir une collaboration obligatoire avec le secteur professionnel local** car il ne s'agit pas d'un côté de lutter contre l'exclusion, de trouver des solutions à l'emploi pour des personnes et de l'autre, prendre le risque de gêner le développement d'agriculteurs bio à un niveau local.

A ce titre, une convention est à la signature avec la Fédération Nationale des Agriculteurs Bio et il y a déjà un certain nombre qui ont été faites localement, en particulier en région Ile-de-France, première à le faire.

Le monde de l'agriculture Biologique et les jardins de Cocagne se connaissent bien. En effet, les jardins de Cocagne sont plutôt une bénédiction que des concurrents : 95% de nos réseaux d'adhérents ne sont pas des personnes qui viennent chercher des légumes bios mais des gens qui font un acte de solidarité locale.

Comme on les a tellement sensibilisés à l'agriculture bio, s'ils doivent acheter des légumes, ils vont directement les chercher chez les agriculteurs bios du secteur. Nous sommes donc plutôt une aubaine en terme commercial.

D'ailleurs, à ce titre, je voudrais souligner une chose très positive qui s'est passée la semaine passée au salon de l'Agriculture, sur un forum animé par le Ministère. J'ai rencontré des personnes que je connaissais depuis très longtemps qui s'appellent « *Alliance Paysans Consommateurs* » et qui se sont inspirées des jardins Cocagne pour lancer aujourd'hui ce qu'on pourrait appeler des fermes de Cocagne : il ne s'agit plus là de faire de l'insertion mais de créer de vrais emplois autour de fermes qui vont fonctionner en circuit court en distribuant directement leurs produits, elles-aussi, à des réseaux d'adhérents.

La volonté de ce réseau est relativement simple : on n'essaie pas n'importe comment ces fermes. Une charte a été élaborée ainsi qu'une méthodologie.

Dans le cadre de l'essaimage, il y a aussi un axe animation. On essaie d'être un relais technique.

On a beaucoup appris collectivement en dix ans puisque 200 à 300 personnes se sont mobilisées. Quand on veut monter un nouveau type de dispositif, il faut savoir se servir des réseaux qui sont faits pour ça. Cet axe « *animation* » est très important.

Notre politique pour 2003 est d'affirmer qu'aujourd'hui, les chantiers d'insertion au sens large, dont font partie les jardins, sont une des branches les plus récentes de l'insertion par l'activité économique qui nécessitent (même si la loi les a reconnus) d'être professionnalisés.

Je suis issu du monde associatif et depuis dix ans j'observe de ville en ville le domaine des chantiers d'insertion ; et il faut avouer qu'il est fait de briques et de broques. Pour changer cela, il faut que l'on puisse « tirer vers le haut ». C'est ce qu'on essaie de faire, notamment avec la mise en place d'une politique de formation auprès des équipes d'encadrement au sein du réseau Cocagne. On y propose, du Président, aux membre du Conseil d'Administration en passant par le Directeur, les encadrants techniques, les animateurs de réseau d'adhérents, les secrétaires et les travailleurs sociaux, toute une politique : pour essayer de se « *tirer vers le haut* » collectivement, pour se professionnaliser.

Nous avons également développé un axe « *communication* ». Nous éditons une publication qui s'appelle « *l'Arrosoir* » (il suffit de nous la demander si cela vous intéresse).

Nous publions aussi une lettre d'informations mensuelles. De plus, nous allons mettre en ligne le mois prochain notre site internet.

J'ai été un peu consterné (surtout cette dernière année) en entendant certains financeurs (Conseil Général, Conseil Régional) dire que la reprise économique avait permis la baisse d'un million de chômeurs et beaucoup de personnes relayaient localement ce propos en déclarant : « *votre idée est géniale mais plus d'actualité. Aujourd'hui, l'économie est en train de reprendre le pas et on n'a plus besoin d'insertion par l'activité économique* ».

Cette année, j'ai entendu ces propos dans dix départements.

Je pense que nous faisons une confusion très importante entre ce qu'est la pauvreté et le taux de chômage ; ce que l'Observatoire National de la Pauvreté vient d'ailleurs de confirmer. Car malheureusement, on note une augmentation de la pauvreté de 2,7% par an et il y a encore des millions de personnes qui sont en dessous du seuil de pauvreté en France.

Il ne faudrait donc pas oublier ce débat même si on entend beaucoup plus parler de débat sécuritaire que de débat de solidarité.

Il y a un contexte juridique dans lequel se sont développés les chantiers d'insertion qu'il faut connaître et je crains malheureusement que l'on ne puisse pas revenir en arrière.

La décentralisation est une des lois importantes lorsque l'on essaie de monter ce type de projet. Aujourd'hui, on a à faire face à une situation extrêmement compliquée qui fait que pour monter un chantier d'insertion, on doit rencontrer au moins une dizaine d'interlocuteurs locaux qui ont tous des approches différentes et il en va de même des financeurs privés.

Si on est content d'exister en terme de chantier d'insertion, si comme il était rappelé tout à l'heure, le « *secteur mixte* » est reconnu, on ne devrait pas s'entendre dire aujourd'hui par les D.D.T.E.F.P. qu'il n'existe pas et qu'on ne peut pas monter cet outil. Ce texte existe et c'est tout à fait légal de le faire. Néanmoins, cela renvoie aux difficultés que nous rencontrons actuellement.

*Exemple* : L'évaluation nationale des jardins de Cocagne. Lorsque j'ai demandé à 80 structures en novembre de l'année dernière où ils en étaient financièrement (car je n'évalue pas que socialement), 80% d'entre-elles ne connaissaient pas encore le budget qu'elles avaient à dépenser sur l'année en cours. Ce n'est donc pas facile de lutter contre la précarité dans des conditions si précaires.

Je crois, pour avoir travaillé dans le monde du handicap, des personnes âgées ou de la jeune enfance, qu'il y a un vrai courage des politiques autour de ces publics. Par contre, il y a une absence de courage politique autour des personnes pauvres parce qu'on ne sait jamais si ce n'est pas un peu de leur faute si elles en sont là, et c'est donc dans ce cas extrêmement compliqué. Il existe la loi contre les exclusions, des circulaires, des décrets, mais on nous limite nos chiffres d'affaires à 30% maximum.

Lorsque je dis à un comité de pilotage auquel participent des représentants de la Région, du département, de l'Etat, et des financeurs potentiels (car il n'y a pas d'autres solutions que de régler le problème localement) : « *fixons ensemble des objectifs communs* », c'est parfois vécu comme une véritable agression.

Nous sommes d'accord, nous, jardins et associations, qu'on fixe nos objectifs sociaux, techniques, commerciaux ; on va essayer de les atteindre, de faire ces fameux 20 à 30% de notre chiffre d'affaires, mais vous, que faites-vous pour nous apporter les 70% manquant ? Et là, de même, ce n'est pas très bien pris. Pourtant est-ce que c'est encore aux associations, avec tous les problèmes auxquels elles sont confrontées sur le terrain, leurs financements précaires... de donner une cohérence à tout ce qu'ont pu provoquer les lois de décentralisation et les différentes compétences ?

On connaît nos faiblesses. Dans le monde du chantier d'insertion, il est nécessaire de se professionnaliser, de progresser mais lorsqu'on est dans cette démarche d'atteindre des objectifs qu'on a fixé ensemble, pourquoi des responsables de structures doivent-ils travailler jour et nuit avec l'angoisse de se dire : « comment vais-je trouver ce financement de 150.000 ou 200.000 francs qui me manquent conjoncturellement chaque année ? ».

C'est un véritable casse-tête ; pourtant il y a une solution qui se pratique souvent en France, c'est de faire du chantier d'insertion au rabais ; c'est-à-dire sans équipes d'encadrement, sans professionnalisation.

Alors, dans ce cas, cela ne coûte pas cher, mais on a souvent peu de résultats en terme social. Donc est-ce qu'on va être capable, de manière collective, de trouver une solution à ce problème ?

Je travaille depuis 25 ans dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. J'ai l'habitude de dire qu'avant on n'était pas très bon, mais on amenait 90% de personnes à l'emploi.

Maintenant, on a l'impression d'être meilleur et on n'en amène plus que 30%. Effectivement 30% des personnes qui sont passées par les jardins ont retrouvé directement un emploi. D'autres suivent des formations pré-qualifiantes et d'autres sortent vers les dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Il nous faut progresser de ce côté là. Je donnerai deux exemples : A Avignon et à Blois, tous les réseaux d'Insertion par l'Activité Economique plutôt que de « *se tirer la bourre* » comme ça se pratique en général, ont décidé de travailler main dans la main.

Pragmatiquement, lorsque les personnes travaillent ensemble, cela permet un taux d'insertion beaucoup plus important. Il existe un document collectif avignonnais où des E.I. (Entreprise d'Insertion), des A.I. (Association Intermédiaire), des E.T.T.I. (Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion), des chantiers d'insertion « *d'utilité sociale* », ont tous travaillé sur une approche solidaire de l'insertion par l'activité économique. Au-delà des débats provoqués, cela a apporté de vrais résultats en terme d'insertion.

Moi qui ai géré des AI et des EI, je dois avouer en toute honnêteté que je ne pouvais pas faire travailler et accomplir la mission technique que j'avais à faire dans ces structures avec les publics que j'ai aujourd'hui sur un certain nombre de jardins. Il y a un point sur lequel on travaille actuellement avec des psychologues, c'est que plus d'un tiers des effectifs que nous avons aujourd'hui sont notés par les travailleurs sociaux qui les accompagnent comme des personnes étant en grande souffrance mentale.

On est donc parfois loin de l'insertion professionnelle avec ce public mais en même temps, c'est tellement bénéfique pour eux que je vous renvoie aux travaux d'Agnès FORTIER qui est venue faire cette communication à notre forum national : [...] *J'ai rarement vu des gens qui se restructuraient psychologiquement et physiquement de manière aussi remarquable que dans le domaine du jardin* ].

Pour revenir à mon évaluation des sorties : soins, insertion sociale et logement représentent à peu près un quart des effectifs. Le problème rencontré pour le quart restant, avec lequel on n'a pas toujours de très bonnes solutions, concerne surtout des impossibilités administratives pour renouveler leur contrat. En effet, la réduction de la mesure C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité) a forcément des répercussions sur le terrain. Il y a également les personnes qui ne sont pas prêtes car le métier du jardinage est difficile : on est confronté à la pluie, au soleil, à la chaleur, au froid, la terre est basse, on a mal au dos... Il ne faut pas oublier de le rappeler.

Cette année, on a décidé de faire une évaluation de manière très particulière. On a payé quelqu'un extérieur au réseau. On lui a donné une très grande latitude pour aller sillonner la France, rencontrer les personnes en insertion, appelées dans notre jargon « jardiniers ou jardinières », leur demander ce qu'ils pensent du jardin dans lequel elles travaillent. Le document intitulé « Paroles du jardinier » laisse apparaître ce qu'expriment ces jardiniers et plus d'un va être surpris. En tout cas, la pauvreté économique n'est quasiment jamais évoquée, mais le vide relationnel, le sentiment d'échec, la peur de se tromper, le manque de confiance en soi, toutes ces choses là, qui sont des valeurs très personnelles, sont développées par tous. Les personnes au R.M.I. (Revenu Minimum d'Insertion) ou en difficulté qui fréquentent, ces jardins ne sont pas des « *fainéants* » qui essaient de paresser avec des minimas sociaux ; mais des gens qui font parfois vingt kilomètres à vélo le matin pour venir travailler en C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité) à 2.800 francs par mois.

Je voudrais qu'on acte qu'il y a autant de courageux même s'il y a des tricheurs dans ce type de dispositif et qu'on cesse de dire que les 1.500 personnes qui travaillent dans les jardins de Cocagne sont des personnes qui ont trouvé des solutions d'assistantat. Ces personnes montrent qu'elles ont une vraie volonté de s'en sortir.



## « Le Jardin dans tous ses états »

Laurence BAUDELET<sup>9</sup>

### ➤ Historique

« Le Jardin dans tous ses états » est un réseau d'associations qui s'est constitué en 1997 à l'instigation de Sophie BERNIER, Responsable du programme « Environnement » de la Fondation de France de l'époque, et qui a permis, à différents acteurs (associations, personnes privées, chercheurs) qui étaient intéressés par de nouvelles formes de jardins collectifs, de se rencontrer.

Dans ce groupe initial de 1997 on retrouve des personnes qui sont présentes aujourd'hui et qui sont d'ailleurs assises autour de cette table : Jean Guy HENCKEL, Daniel CERZUELLE, Eric PREDINE qui interviendra tout à l'heure et qui sera l'animateur de la table ronde, Edith BOUQUIN, co-fondatrice de Graine de Jardins avec moi-même qui était à l'époque en stage au programme « Environnement » à la Fondation de France. Ce groupe initial s'est peu à peu étoffé, structuré. Depuis quelques semaines, c'est une association de loi 1901, qui porte le nom de « Collectif National du Jardin dans Tous Ses Etats ».

Ce collectif se réunit en moyenne quatre fois par an. Il compte à ce jour une vingtaine de structures dont deux réseaux nationaux : le réseau Cocagne, qui vient d'être évoqué, et le réseau Ecolo Nature qui travaille sur à l'éducation à l'environnement et qui est implanté régionalement.

D'autres structures de taille nationale en font partie : le Jardin du Cheminot, le Centre d'Ecologie Terre Vivante et des associations de taille plus réduite.

Nos activités, en 1997 et 1999, ont été d'organiser avec la Fondation de France deux forums nationaux de deux jours chacun sur les thèmes des jardins de la solidarité et de la citoyenneté, auxquels ont participé 450 personnes pour le premier et environ 600 personnes pour le second.

---

<sup>9</sup> Animatrice de Graine de Jardins – Collectif National « Le Jardin dans tous ses Etats »

Nous avons été très surpris du succès rencontré par ces journées et de voir à quel point ces thèmes intéressaient au plan national.

Ces forums ont été bien sûr l'occasion de rencontres entre des publics différents (c'était notre souhait), issus du milieu associatif, des responsables, des techniciens espaces-verts, des élus, des institutionnels. Ce fut également l'occasion de découvrir ce qui se fait dans les pays voisins européens : Danemark, Belgique, Suisse, Angleterre, et également beaucoup plus loin, puisque des amis canadiens sont venus mais aussi des représentants américains, notamment les Green Carillas de New York.

De plus, des documents de réflexion ont été produits. Nous avions à cœur de travailler sur la méthodologie, sur la démarche.

Nous ne voulions surtout pas fournir de projets « *clés en mains* » mais essayer d'aider les porteurs de projets à réfléchir et à prendre de la distance par rapport à leur projet.

Pour ce faire, nous avons rédigé plusieurs guides méthodologiques sur l'éducation à l'environnement, la question du paysage dans les jardins familiaux et un guide concernant la thématique de cette journée intitulé « *Jardinage et développement social* ». Ce dernier a été co-rédigé par les Jardins d'Aujourd'hui et Daniel CEREUZELLE. Les jardins familiaux de développement social et les jardins collectifs d'insertion sociale y sont évoqués avec à chaque fois, la définition, la mise en œuvre et le fonctionnement de ces projets.

Le réseau a également édité une charte qui reprend les valeurs partagées par l'ensemble des structures qui participent au réseau. Ce document est disponible sur le site : [www.jardinons.com](http://www.jardinons.com) ainsi que le guide méthodologique que je viens d'évoquer.

La particularité de ce réseau réside dans la diversité des problématiques jardins qui y est représentée. Je crois que c'est la première fois que des acteurs de l'éducation à l'environnement ont dialogué avec des acteurs de l'Insertion par l'Economique et de l'Insertion Sociale; même si on a vu que ce n'était pas la même chose et qu'une complémentarité existe.

Des représentants des premiers mouvements des jardins familiaux étaient présents (mouvements issus de la philanthropie du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> siècle) et ont rencontré des acteurs qui promotionnent des jardins familiaux plus participatifs.

Même si ça n'a pas été facile, ces rencontres ont été fécondes et la pluralité d'objectifs, que l'on constate aujourd'hui dans les projets de jardins collectifs, est presque de mise maintenant quand on crée un groupe de jardins familiaux. Par exemple, on réserve une parcelle pour l'école du quartier, on met l'activité artistique et potagère dans les jardins communautaires... On pourrait citer d'autres exemples comme ceux-là.

On peut dire également que ces réunions du Collectif National ont notamment permis de tisser des liens entre des cultures du jardin qui s'ignoraient. Nous voyons actuellement sortir de terre des projets beaucoup plus riches et plus diversifiés dans leurs objectifs qui vont dans le sens de la charte élaborée par le réseau.

En dehors du fait qu'on ne tient pas à livrer des projets « clés en mains », on revendique aussi une diversité et une pluralité de jardins et de projets de jardins la plus large possible.

Les jardins de Cocagne aident les personnes à s'insérer ou à se réinsérer dans le monde du travail à travers le maraîchage biologique, tandis que les Jardins d'Aujourd'hui proposent à des personnes isolées, en situation précaire, de venir jardiner afin de les aider à renouer des liens sociaux tout en produisant des légumes pour leur consommation.

Insertion par l'économique et insertion sociale.

On peut dire que le champ de l'exclusion est si vaste et qu'il touche des publics si différents de nos jours en terme d'âge, de qualification, d'origine sociale notamment, que les actions menées doivent s'adapter à cette complexité au risque, sinon, d'oublier certains publics.

Dès la constitution du réseau, on a pris tout de suite la mesure de cette complexité : insertion et intérêt du jardin en tant que support. Comme le disait Daniel CERZUELLE, le jardin se prête aussi bien à des actions d'insertion sociale qu'à des actions d'insertion par l'économique.

Outre l'action de ces deux associations qui ont essaimé au niveau national en venant aider des porteurs de projets dans différentes régions, certaines associations du Collectif ont entrepris de développer des réseaux régionaux sur le thème des jardins et de l'insertion.

Je citerai en particulier, le travail des Jardins d'Amélie en région PACA. Le département de l'Hérault est également associé au réseau.

Ils y ont fait un important travail de mise en réseau des associations de jardins solidaires, qu'ils ont appelé les « *Jardins solidaires méditerranéens* », à travers l'organisation de rencontres, de visites de projets. Il en est sorti un document « *ambassadeur* », sous forme de classeur, qui répertorie des expériences de jardins solidaires en méditerranée. En décembre 2001, s'est tenue la première rencontre régionale du réseau des « *Jardins solidaires méditerranéens* », 96 personnes y ont participé.

### ➤ **L'action de Graine de Jardins Ile-de-France**

Le réseau national a développé des réseaux régionaux à travers les associations qui le représentent à savoir : « *les Jardins d'Aujourd'hui* » en Aquitaine, « *le Pas de Jardins* » en Rhône Alpes, « *les Jardins d'Amélie* » en région PACA, « *Vers le Jardin* » en Bretagne, « *Chantier Nature* » en Nord Pas de Calais et « *Graine de Jardins* » en Ile de France qui s'est créé en Mars 2001.

Le but de « *Graine de Jardins* » est de contribuer au développement de jardins respectueux de l'environnement, oeuvrant dans une dynamique de solidarité, de partage et de concertation.

Nous menons une action uniquement au niveau de la région Ile-de-France et c'est à ce titre que nous avons souhaité nous associer à la réflexion initiée par la Fnars Ile-de-France et le réseau Cocagne sur l'opportunité d'une journée de mobilisation concernant les jardins et l'insertion. Il s'agit pour nous de contribuer à la constitution d'un réseau d'échanges entre les jardins franciliens oeuvrant dans le domaine de la solidarité. Nous souhaitons vivement que cette journée soit la première pierre de ce futur réseau francilien.

Vous voyez autour de vous des panneaux des différentes associations qui ont contribué à cette journée. Cela témoigne de la diversité et du dynamisme des jardins d'insertion en Ile-de-France.

Il y a encore beaucoup de projets dans les cartons. Il y a donc du travail en Ile-de-France et de la place pour les jardins d'insertion. Je crois vraiment qu'on sera beaucoup plus pertinent si on travaille ensemble comme on a commencé à le faire. Je souhaite que l'on puisse avancer sur l'idée d'un réseau francilien.

## « Le jardin d'insertion, un outil de la lutte contre l'exclusion »

Danièle CORNET<sup>10</sup>

Deux mots pour vous donner quelques éléments statistiques que nous avons pu établir grâce au réseau COCAGNE qui a mis à notre disposition son questionnaire d'évaluation.

Nous avons demandé aux six jardins adhérents FNARS sur l'Ile-de-France de participer à ce travail d'évaluation.

→ Sur ces six jardins :

- quatre sont dans l'insertion par l'activité économique,
- un est dans l'action sociale, plutôt dans une dynamique de socialisation,
- un jardin fonctionne en Chantier école.

→ L'âge des jardiniers est très diversifié sachant que les 26/50 ans sont les plus représentés :

- 18/25 ans (9%)
- 26/35 ans (38%),
- 36/50 ans (40%)
- plus de 50 ans (13%).

→ Concernant les situations de ces personnes :

- 30% environ sont des demandeurs d'emploi, souvent à la recherche d'un emploi depuis très longtemps
- 70% sont des bénéficiaires du R.M.I.
- 9 % ont le statut de travailleur handicapé
- 2% sont des jeunes sans aucune ressource
- 3% sont des personnes sous main de justice

→ Selon les durées de contrat, il y a un turn-over important. Sur les six jardins, cela représente un flux de 137 personnes sur l'année dont 48 restant en fin d'année.

---

<sup>10</sup> Chargée de Mission Insertion par l'Activité Economique et la Formation de la Fnars Ile-de-France

→ Par rapport aux contrats de travail, sur les quatre jardins oeuvrant dans l'insertion par l'activité économique, il y a :

- 81% de Contrat Emploi Solidarité,
- 5% de Contrat Emploi Consolidé
- 14% d'autres types de contrats

→ En ce qui concerne la durée du contrat. On a tenté d'avoir une vision moyenne sachant que certaines personnes ont des contrats qui peuvent durer au minimum un mois (abandon ou rupture de contrat pour des raisons diverses), voire jusqu'à deux ans maximum (renouvellement de contrat). Cela donne une moyenne de six mois et demi de contrat de travail. Parmi elles, 28 % bénéficient de renouvellement de contrat autour d'une période de six mois et demi. On peut donc dire qu'en moyenne les contrats ne sont pas renouvelés au delà de treize mois.

→ Comme l'ont dit les intervenants précédents, on se rend compte que les jardins accueillent des personnes qui ont des problématiques cumulant parfois des difficultés sociales et psychologiques importantes.

On a repéré quelques difficultés dominantes :

- conduites addictives 22%,
- troubles psychologiques 20%,
- troubles psycho-affectifs 20%
- reconnus travailleurs handicapés 19%.

On se rend compte qu'il y a une prise en charge importante de ces problématiques :

- Fort investissement de la part des encadrants.
- Accompagnement renforcé.
- Interventions de psychologues, d'un service de soins.
- Travail avec un réseau local de travailleurs sociaux et d'acteurs sociaux, avec les organismes de suivi des travailleurs handicapés.
- Passerelles dans les parcours d'Insertion par l'Economique avec d'autres acteurs et des ateliers protégés, des lieux de vie...
- Dossiers de reconnaissances COTOREP.

Voilà quelques actions qui ont été mises en place pour répondre à ces problématiques.

L'accompagnement social est fondamental dans un jardin et pour pouvoir le mener, il est nécessaire de trouver des financements.

La moyenne horaire hebdomadaire d'un accompagnateur social pour un groupe de personnes en jardin, est de 14 heures. En moyenne, c'est presque un mi-temps par accompagnateur social sachant qu'il y a des personnes qui travaillent à plein temps sur les jardins. L'accompagnement social peut aussi être réalisé par des partenaires externes, ce qui représente en moyenne sept heures par semaine. Dans ce cadre, on trouve des accompagnateurs sociaux très divers y compris la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole).

#### → **Les sorties vers l'emploi**

- 30 % en Contrat à Durée Indéterminée
- 28% en Contrat à Durée Déterminée
- 3% en Intérim.
- 5% création d'entreprise
- 3% entrées en C.A.T.
- 10% poursuivent leur parcours dans des Entreprises d'Insertion ou des Associations Intermédiaires.
- 5%, dans d'autres structures en Contrat Emploi Solidarité
- 18% intégration dans la structure jardin sur des Contrats Emplois Consolidés donc en continuité du poste.

#### → **Les sorties en formation** représentent un chiffre important :

- 70% en formation pré-qualifiante et qualifiante (à noter que la moitié des personnes qui suivent une formation qualifiante vont dans le secteur agricole).
- 27% poursuivent leur parcours d'apprentissage, de socialisation

#### → **Les terrains**

Les jardins rencontrent des difficultés au niveau des terrains et de l'approvisionnement en eau. La surface exploitée par les jardins représente en moyenne 2,85 hectares sachant que ce chiffre correspond le plus souvent à plusieurs sites répartis sur deux ou trois terrains.



### → Les propriétaires des terrains

On constate 50% de propriétaires privés et 50% de propriétaires publics. Ils se répartissent comme suit : 67% des jardins ont une commune comme propriétaire et 50% ont des propriétaires privés. Ce qui fait un total supérieur à 100% car les terrains peuvent-être constitués de plusieurs parcelles qui n'appartiennent pas toutes au même propriétaire. Il est à noter qu'un terrain appartient à la Direction Départementale de l'Équipement.

### → Coût des terrains

On a constaté que le coût annuel moyen des terrains est de 3.450 francs par an pour les terrains payant avec un coût moyen de 0,77 francs le m<sup>2</sup>; ce tarif pouvant aller de 0,13 francs à 2,40 francs le m<sup>2</sup> en Ile-de-France.

### → Les locaux

Pour entreposer le matériel, les jardins disposent en moyenne de 150 m<sup>2</sup>, avec des écarts allant de 60 m<sup>2</sup> à 230 m<sup>2</sup>. Ces locaux sont pour la moitié payant, pour l'autre moitié, gratuit. Leur coût est variable : de 4 francs à 300 francs le m<sup>2</sup>. On a donc là des prix extrêmement différents.

### → Approvisionnement en eau

L'approvisionnement en eau n'est pas toujours évident. La majorité des jardins est approvisionnée par l'eau du réseau de distribution normal. Il y a également des accès à des rivières et à des puits.

### → Les financements

L'association ESPACES doit avoir, si je ne me trompe pas, une vingtaine de financements différents. Pour s'en sortir, il faut sans arrêt aller à la course aux financements. Le budget annuel tourne entre 926.000 francs à 2.230.000 francs, soit une moyenne de 1.720.000 francs pour un jardin :

- 830.800 francs de subventions publiques,
- 470.000 francs de salaires reversés par l'Etat au niveau des C.E.S. / C.E.C.,
- 40.000 francs de revenus propres aux jardins qui vendent des légumes donc très peu de commercialisation.

Les subventions de fonctionnement en terme de subventions publiques proviennent :

- des communes et de l'Etat qui sont investies dans tous les jardins enquêtés,
- 83 % du Conseil Général,
- 67 % du Conseil Régional,
- 33% du Fonds Social Européen.

En ce qui concerne les financements pour investissements, on note une recherche plus importante des fonds privés. En effet, on note que l'Etat s'engage sur un seul jardin, le Conseil Régional sur un autre, le Conseil Général sur un troisième. Il est donc fait appel aux fondations comme la Mission SNCF, Carrefour, la Société Générale, AXA, ATOUT CŒUR...

### → **Inscription des jardins dans l'environnement**

On s'est aperçu, avec beaucoup d'intérêt d'ailleurs, que les jardins participaient vraiment au développement local et sont très investis dans la vitalité de leur environnement.

Quelques exemples :

- Un sur trois participe au désenclavement d'une Z.U.S. de 3.000 habitants et travaille avec les écoles, avec les bailleurs et anime la cité...
- Un autre est partenaire dans la création d'un terrain d'aventures : un espace de jeux qui sensibilise à l'environnement.
- Un autre travaille à la mise en synergie de quatre associations locales.
- Quatre jardins sur six travaillent sur la sensibilisation à l'environnement et au jardinage dans les écoles, les centres aérés et animent des journées portes ouvertes, des journées à thèmes.
- Deux sur quatre participent à des journées, des fêtes dans le domaine agricole, de l'environnement, du territoire...
- Quatre sur cinq participent à des conférences, à des congrès organisés par les réseaux Cocagne, Le Jardin dans Tous Ses Etats
- Cinq jardins sur six interviennent dans les médias, la presse écrite, à la radio, à la télévision, font paraître de nombreux articles de témoignages, de prises de position.

Les jardins sont très en lien avec le secteur professionnel.

- Trois sur quatre sont en relation avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques en Ile-de-France, dont nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui. Un jardin a une

convention de partenariat avec le Groupement, deux autres son membres de son Assemblée Générale.

- Trois sur quatre ont des consultations technico-commerciales avec des partenaires du réseau économique.
- Trois sur cinq collaborent avec d'autres jardins.

### → Relation avec les adhérents

Les jardins « Cultivons la Solidarité » ont mis en place un système d'adhérents qui, par leur adhésion, peuvent bénéficier de paniers de légumes. Trois jardins sur cinq ont des adhérents qui sont membres de leurs Conseils d'Administration.

Deux jardins sur quatre organisent des réunions d'adhérents trimestrielles ou bi-annuelles. Quatre jardins sur cinq diffusent des informations hebdomadaires à l'intérieur des paniers (des recettes ou des listes de légumes...).

Quatre jardins sur six ont des bénévoles retraités ou actifs (entre 2 et 30 par jardin) qui peuvent accorder jusqu'à quatre heures de leur temps et répondre à des demandes ponctuelles. Ils participent à des actions extrêmement diverses.

**La place du jardin dans l'environnement est fondamentale.** C'est un des acteurs du développement local Et de l'insertion sociale et économique. C'est également un acteur dans le monde agricole et de la réflexion dans ces secteurs.

La Fnars inscrit bien les jardins dans une réflexion globale sur les chantiers d'insertion. En effet, autant nous pouvons saluer l'avancée apportée par « la loi de lutte contre les exclusions » de 1998 qui reconnaît l'existence des Chantiers d'Insertion dans l'Insertion par l'Activité Economique et leur donne la possibilité d'être conventionnés dans le « secteur mixte » (chantier d'utilité sociale ayant une part de commercialisation), autant sur le terrain, l'application de ces textes pose problème et met les chantiers d'insertion dont les jardins en situation difficile.

Comme l'évoquait Yann FRADIN dans son introduction, les multiples et contradictoires interprétations de ces dispositions (qui ne sont plus si nouvelles...) par les services déconcentrés de l'Etat, posent la double question de l'application de la loi et de la reconnaissance d'un secteur de l'Insertion par l'Activité Economique qui accueille bien souvent les publics les plus fragilisés.

Par ailleurs, le chantier d'insertion se veut être aussi un acteur du développement local, du développement du territoire, de la régulation avec le monde économique dans son secteur. Le partenariat avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques montre bien que cette régulation se fait dans la réalité.

Le plus important aujourd'hui, est de faire appliquer le décret « structure mixte ». Pour cela, la FNARS participe à un groupe national de réflexion sur l'application de ce décret.

Nous attendons les premières analyses qui ont été réalisées sur le territoire national. Nous restons très vigilants sur cette application, sur les modalités de conventionnements des C.D.I.A.E. et sur les contrats C.E.S. où les durées sont extrêmement différentes d'un département à un autre (les renouvellements attribués peuvent aller de trois mois à un an).

Par ailleurs, une réflexion est menée par la FNARS tant au niveau national que régional, sur la **validation des acquis** les personnels encadrants techniques et les jardiniers.

D'autres questions traversent aussi le secteur, notamment celle de **l'application des conventions collectives qui nécessite** une vraie réflexion que les associations commencent à aborder :

- Quel statut pour les jardins, et ce type de structures ?
- Comment s'inscrire dans les conventions collectives ? Lesquelles ?

### **Accompagner le montage de projet**

Il est souvent assez aisé d'obtenir des moyens financiers pour accompagner le montage de projet et le démarrage des chantiers d'insertion (montage de dossiers, expertise technique et financière, étude de faisabilité, aide au démarrage sur un poste d'encadrant, etc...). Le problème se pose au bout de deux à trois ans lorsque ces aides sont épuisées et qu'il n'y a quasiment aucun relais pour accompagner la pérennité de l'action. Que faire alors, puisque par ailleurs, le décret « structure mixte » interdit aux chantiers une commercialisation qui excéderait 30% de leur budget ?

Il nous faut donc insister sur les nécessaires coordinations territoriales entre les différents services de l'Etat, des collectivités territoriales et les associations afin de permettre aux chantiers d'insertion de pouvoir inscrire leur action dans la durée. Comment en effet, faire fonctionner un jardin sur six mois ?

De plus, nous insistons pour la mise en place effective des Comités Techniques d'Animation par les Agences pour l'Emploi au niveau infra-territorial. Ils ont pour mission justement de faire du lien, comme le disait Jean-Guy HENCKEL, entre les différents acteurs de l'Insertion par l'Activité Economique sur le territoire pour que les parcours d'insertion soient véritablement cohérents, souples et fonctionnent bien.

Dans ce cadre, en Ile-de-France, s'est constitué un inter-réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique (Chantier Ecole, réseau Cocagne, UREI, COORACE, FNARS Ile-de-France, Régies de Quartiers) pour justement rendre plus cohérent les parcours d'insertion et travailler ensemble pour l'amélioration de la professionnalisation des structures. Car il est fondamental d'être attentif aux besoins de professionnalisation des encadrants techniques, des directeurs, et des accompagnateurs sociaux.

A ce titre, depuis cinq ans, la FNARS de la région Centre a mis en place une formation à titre expérimental en partenariat avec l'ensemble des réseaux d'Insertion par l'Activité Economique pour la qualification des encadrants techniques. Cette formation, longue de neuf mois, vient d'être homologuée. Nous nous réjouissons de ce résultat et souhaitons avec l'ensemble des réseaux de l'Insertion par l'Activité Economique, mettre en place une formation similaire sur l'Ile-de-France.

***DEBAT animé par Dominique DEPREZ<sup>11</sup>, Pierre SOULARD<sup>12</sup> et Jacques DUPONT<sup>13</sup>***

**Eric PREDINE<sup>14</sup>**

Je souhaite vous faire part de mes réflexions sur cette idée de travailler les synergies au niveau local par rapport au parcours d'insertion.

Les jardins que j'ai rencontrés à travers la France essaient de mettre en place des réseaux d'échanges, mais il faut élargir ce réseau au champ de l'Insertion par l'Activité Economique, de la santé, du logement... qui font partie de toutes nos préoccupations. A Avignon, par exemple, un travail a été mené au-delà du champ de l'insertion par l'activité économique pour justement pouvoir répondre, au niveau pluridimensionnel (santé, logement...), aux besoins des jardiniers.

Par rapport à l'Ile-de-France et à l'évaluation faite, j'ai été très surpris d'apprendre que tous les jardins d'insertion en Ile de France n'étaient pas financés par les Conseils Généraux.

Il me semblait que dans le cadre du RMI, il y avait le « R.M. » qui était financé par l'Etat et le « I » à hauteur de 20% du « R.M. » financé par les Conseils Généraux.

Je me pose quelques questions au sujet des jardins qui ne seraient pas financés par les Conseils Généraux, et notamment : Quelle est la légitimité des structures à pouvoir travailler avec les travailleurs sociaux et plus, avec le Conseil Général s'ils ne sont pas reconnus financièrement par leur Conseil Général ? Il devrait être le premier partenaire financier à s'engager sur cette démarche particulièrement adaptée aux publics bénéficiaires du R.M.I.

---

<sup>11</sup> Directeur des Jardins de Démeter (77)

<sup>12</sup> Directeur des Potagers de Marcoussis (91)

<sup>13</sup> Directeur de Plaine de Vie (95)

<sup>14</sup> Président « Les Jardins d'Aujourd'hui »

**Danièle CORNET**<sup>15</sup>

La FNARS Ile-de-France est fréquemment interpellée par les jardins pour réfléchir à la cohérence des politiques publiques dans ce domaine.

La Fnars Ile-de-France a mis en place un groupe de travail pour :

- Analyser la mise en place et le fonctionnement des C.D.I.A.E.
- Voir comment fonctionne les D.D.T.E.F.P. au niveau des conventionnements, de l'accompagnement financier ?
- Evaluer l'engagement des D.D.A.S.S., des Conseils Généraux ?

Une enquête est en cours et nous nous interrogeons sur la diversité des politiques menées sur les départements franciliens. Certains Conseils Généraux font des ouvertures : par exemple, un apport financier par bénéficiaire du R.M.I. accompagné, mais l'aide est subordonnée à une spécificité du public. Que faire alors avec les personnes qui « ne rentrent pas dans les cases » pour justifier des financements ? C'est une des difficultés que rencontrent régulièrement les jardins et les chantiers d'insertion dans leur ensemble.

De plus, les D.D.A.S.S. se sont beaucoup désinvesties de l'Insertion par l'Activité Economique considérant que les actions développées dans ce secteur ne correspondaient plus à leur champ d'intervention. Il est nécessaire de réinterpeller les D.D.A.S.S. aujourd'hui car les chantiers d'insertion, dont font partie les jardins, sont des outils particulièrement adaptés à des personnes très fragilisées et ils sont confrontés à la nécessité d'assurer des accompagnements assez lourds (logement, santé, souffrance mentale, famille).

Du côté des D.D.T.E.F.P., il y a des approches très diverses. Comme je l'ai évoqué précédemment cela nécessite une mise en cohérence sur l'ensemble des huit départements franciliens. Les représentants de ces services déconcentrés étant dans la salle, ils peuvent peut-être nous éclairer sur cette question.

**Jean-Guy HENCKEL**<sup>16</sup>

Je vous invite à consulter le rapport de la Cour des Comptes qui signale que la plupart des Conseils Généraux en France ne dépensent pas leurs crédits d'insertion.

---

<sup>15</sup> Chargée de Mission Insertion par l'Activité Economique et la Formation de la Fnars Ile-de-France

<sup>16</sup> Président du Réseau Cocagne

**Eric PREDINE**<sup>17</sup>

Je crois aussi que je n'ai pas de réponses à ces questions mais personne n'en a. Que notre présence ici permette de mettre en avant ces différences et peut-être de les éviter car il n'est pas normal que ces institutions traitent notre activité de manière totalement différente d'un territoire à un autre.

Une des raisons ne serait-elle pas que nous ne sommes pas assez cohérents et que nous ne travaillons pas assez ensemble pour faire remonter ce type d'information. Nous espérons que le résultat de cette journée permettra d'aller dans ce sens et de pouvoir présenter à nos interlocuteurs quelque chose de plus construit.

**Martine THEAUDIERE**<sup>18</sup>

Puisque les réseaux se rejoignent et travaillent ensemble, il serait temps maintenant de passer à une démarche plus offensive et d'aller rencontrer au titre d'un inter-réseau et de façon assez systématique, les Conseils Généraux, les D.D.T.E.F.P... dans chaque département. Peut-être que si nous avons une démarche commune, un peu pédagogique, nous aurions une meilleure reconnaissance et nous avancerions plus rapidement.

Sur le département des Yvelines, nous avons un financement relativement élevé concernant les chantiers d'insertion, avec quand même une limite : lorsque nous voulons accueillir une personne en « ASS » (Allocation de Solidarité Spécifique) ou un jeune cela devient plus compliqué.

Il me semble qu'un travail et une démarche commune : Réseau Cocagne, Fnars, voir Chantiers Ecole devraient être mis en place pour avancer plus rapidement sur la reconnaissance du travail que nous menons.

---

<sup>17</sup> Président Les Jardins d'Aujourd'hui

<sup>18</sup> Directrice d'A.C.R. (78)



Jean-Paul GOSSOT<sup>19</sup>

Nous sommes une association d'éducation populaire et parmi nos différentes actions, nous intervenons dans le domaine de l'insertion.

Depuis quatre ans, nous avons monté un jardin collectif d'insertion où nous accueillons en priorité des bénéficiaires du R.M.I.. Etant installé dans l'Ouest Parisien à Marne la Vallée, ce jardin est financé par le Conseil Général de la Seine et Marne.

Nous avons pu monter ce projet grâce à l'implication des assistantes sociales du secteur. Si nous avons déposé le dossier uniquement comme ça au Conseil Général, il aurait été rejeté.

Nous avons fait au départ tout un travail par rapport à l'insertion. Nous avons déjà monté des stages d'insertion, de re-mobilisation et des ateliers d'insertion. Notre réflexion nous a amené vers l'outil « *jardin* ».

Pour en arriver à créer ce jardin, tout un ensemble de partenaires nous a suivi et notamment les assistantes sociales qui font également partie du comité de pilotage.

Avec les jardiniers, nous menons tout un travail dans le cadre du RMI car le « I » est important sur notre département. Cela rentre dans leur contrat qui a plusieurs options dont celle du jardin.

Notre projet pour les jardiniers sur ce jardin collectif d'insertion s'étale sur trois ans. C'est-à-dire qu'avec eux, sur trois ans, on va chercher des solutions pour les amener, soit vers l'emploi, soit vers d'autres solutions. En effet, le Conseil Général lors du bilan nous demande : « *Combien de personnes ont trouvé un emploi ?* ». Nous rétorquons que cela ne débouche pas forcément sur un emploi, mais, par contre, que nous menons avec les personnes, une action sociale et un suivi important.

Quand on parle du « *respect du jardin* », c'est vrai que notre jardin est installé près d'un lotissement « *haut de gamme* » et qu'il a fallu au départ expliquer aux habitants ce qu'on allait faire. Ils nous ont dit : « *Pourquoi mettez-vous des pauvres à nos portes, devant nos immeubles ?* ». Nous leur avons bien expliqué notre action et je pense qu'aujourd'hui les relations sont très bonnes. C'est important car il y a un regard sur le jardin. Il y a aussi un travail à mener à ce niveau là, aller vers autre chose.

---

<sup>19</sup> Culture et Solidarité

L'année dernière en plus des fleurs, nous avons planté des haricots, des carottes, des radis; et tout d'un coup les enfants du quartier ont découvert comment poussaient ces légumes.

Concernant les financements, il faut l'engagement des acteurs locaux, notamment du Conseil Général.

**Eric PREDINE**<sup>20</sup>

Un travail a été engagé dans ce sens par les réseaux. Il faut vraiment que les associations construisent des argumentaires très soignés (la question de communication est très importante) pour arriver à faire comprendre aux interlocuteurs, en particulier institutionnels, le contenu de leur travail, leurs objectifs.

Il y a tout un travail à mener pour essayer de trouver les bons mots, pour dire ce que l'on fait, pas simplement en parlant entre nous mais en direction des institutionnels qui, parfois, ont des difficultés à comprendre le sens du travail entrepris. Par exemple, arriver à communiquer sur le sens de l'insertion sociale est compliqué.

Le travail entrepris par le réseau Cocagne me paraît extrêmement intéressant et, je crois, va permettre de dénouer des situations bloquées. Souvent les situations restent difficiles parce que l'on ne parle pas le même langage. On ne sait pas vraiment expliquer les actions que nous menons dans le domaine de l'insertion.

**Dominique DEPREZ**<sup>21</sup>

On essaie d'être bon en communication mais on ne l'est pas systématiquement. A un moment donné, on souhaitait créer un Emploi Jeune pour nous aider au niveau des jardins et on ne l'obtenait pas. On a eu la bonne idée de demander à Jean-Guy HENCKEL de venir nous aider sur ce point. On s'est alors aperçu ce que communiquer voulait dire. Jean-Guy HENCKEL utilisait les bons mots.

Comment au sein d'un réseau s'aider les uns les autres ? Cela fait deux ans que je suis responsable d'un jardin et c'est vrai que, parfois, on a du mal à prendre du recul, on a une tendance à vouloir tout faire tout seul. Savoir communiquer est très important.

---

<sup>20</sup> Président Les Jardins d'Aujourd'hui

<sup>21</sup> Directeur Les jardins de Déméter

Yann FRADIN<sup>22</sup>

Nous avons un réel problème de reconnaissance de l'Insertion par l'Activité Economique. Aujourd'hui, les réunions départementales des C.D.I.A.E. fonctionnent très mal car c'est devenu plus du réglementarisme que des rencontres. Par exemple dans les Hauts-de-Seine cela fait deux ans qu'il n'y a pas eu de commission plénière. Certes, la commission permanente se réunit pour enregistrer les dossiers, mais il n'y a pas de réflexion globale.

Les Chantiers d'insertion nécessitent un très fort co-financement généralisé. A partir de là, il y a nécessité qu'un certain nombre de partenaires se mettent autour de la table. C'est vrai que ça fonctionne très mal. Parfois on aura un Conseil Général qui est très dynamique dans ce domaine ; mais par ailleurs on va avoir une D.D.T.E.F.P. qui l'est moins, des communes qui le sont moins encore, donc on va avoir le problème de l'unique financement par type de public obligeant à une sélection. Effectivement on a tous les mêmes problèmes.

Je crois vraiment qu'il y a un « *lobbying* » à activer, en ce moment car nous sommes en période électorale. Il faut parler de notre situation à tous les élus que l'on croise.

Il faut également reconnaître les Entreprises d'Insertion comme jouant un rôle intermédiaire et un levier qui permet l'insertion des personnes en difficulté dans le monde économique et qui parfois peuvent créer de nouvelles activités beaucoup plus solidaires que l'économie marchande.

### *Témoignages de Jardins*

Dominique DEPRESZ<sup>23</sup>

Historiquement les Jardins de Demeter ont été créés par des travailleurs sociaux qui recevaient des bénéficiaires du R.M.I. Ils connaissaient un terrain en friche et ils y ont mis en oeuvre un jardin.

Pendant huit ans, c'est resté un jardin qui fonctionnait comme un « jardin du cœur » dont toutes les vertus du jardinage étaient opérantes. C'est-à-dire que nous faisons du maraîchage

---

<sup>22</sup> Directeur de l'Association Espaces à Meudon (92)

<sup>23</sup> Directeur Jardins de Démeter

et la production était donnée non pas aux Restos du Cœur mais à la Croix Rouge ou à des banques alimentaires. En 2000 pour améliorer le taux d'insertion professionnelle, on a voulu, rejoindre le réseau Cocagne et on est rentré dans ce qu'on appelle l'Insertion par l'Activité Economique.

Je me suis reconnu dans les diverses interventions faites par rapport à la fragilité des financements. Nous avons quinze financeurs différents. Sur les quinze financeurs, deux financements à fin octobre ne sont pas encore acquis. Ils représentent 200.000 et 250.000 francs.

Il faut bien comprendre le système, car ce ne sont pas forcément des questions de personnes, ce sont des questions de système. Par exemple, les financements européens ne sont pas bien maîtrisés par nos financeurs eux-mêmes.

Nous n'avons aucun financement pluriannuel sauf un financement régional (on a réussi à obtenir un financement de 500.000 francs sur trois ans). On se trouve donc en situation de fragilité financière.

A cette précarité financière s'ajoute d'autres difficultés locales. Nous avons eu au départ un challenge à réussir en raison des terrains mis à notre disposition (6.000 m<sup>2</sup>). On savait pertinemment que 6.000m<sup>2</sup>, ce n'était pas suffisant pour arriver à faire vivre une structure avec un minimum de 20 à 30% d'autofinancement. De plus, nous n'avions aucune mise à disposition écrite et officielle de ces terrains. Puis, on a fini par trouver d'autres terrains et on a rassemblé près de 2 hectares.

Il est à noter que les publics accueillis étaient de plus en plus difficiles. Or on ne peut pas mettre au travail les salariés dans n'importe quelles conditions, ce qui nécessite d'avoir des encadrants compétents sur chaque jardin.

Nous avons également eu un problème d'eau. Alors, on a acheté un tracteur, on a acheté une pompe et on est allé pomper l'eau de la Seine, avec l'autorisation des autorités bien sûr.

L'association travaille sur un nouveau projet. Mais le C.D.I.A.E. de Seine et Marne ne renouvelle pas notre agrément pour 2002 du fait de notre déficit de 250.000 francs.

On a intérêt à se regrouper, à montrer que le jardin est un outil privilégié pour les publics en difficulté, qui sont de plus en plus nombreux malgré la reprise. Il faut faire en sorte qu'il y ait un minimum de financements pérennes pour que cet outil puisse continuer d'exister.

L'Association Plaine de Vie est dans une situation un peu particulière car elle termine sa mise en place liée à la dynamique de l'installation du projet. Aujourd'hui, la question de la pérennisation de la structure se pose.

Nous sommes à la fois isolés sur le territoire du Val d'Oise mais en lien, l'association étant fédérée autant dans le réseau Cocagne qu'à la FNARS. Comme ce qui a été dit précédemment, nous constatons des différences d'un département à l'autre et cela nous interroge véritablement sur nos stratégies de structure.

On rencontre également des difficultés dans notre quotidien dans un contexte où malheureusement le monde agricole et l'agriculture péri-urbaine périclitent (les dernières statistiques l'attestent, du moins sur le Val d'Oise). Il y a des possibilités pour travailler en partenariat avec le monde économique du secteur et les autres Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Mais nous sommes tellement pris au quotidien par le travail que nous n'avons pas le temps de véritablement construire un outil (le jardin) qui soit encore plus performant qu'aujourd'hui.

On manque de financements pérennes. Les salariés travaillent d'une manière invraisemblable. Les administrateurs sont présents tout le temps.

Enfin, je ne sais pas comment l'avenir va s'annoncer. On le saura peut-être après notre premier passage en C.D.I.A.E. au mois de septembre 2002. La convention Structure d'Utilité Sociale obtenue en automne 1999 sera-t-elle renouvelée ?. Des relations cordiales existent avec la D.D.T.E.F.P., elles sont par contre inexistantes avec la D.D.A.S.S. où tout est à construire.

Je pense que cette journée et les suivantes, qui ont vocation à s'inscrire avec les acteurs du monde économique et social, vont nous permettre de nous forger une culture commune sur la région francilienne. Tous les jardins du réseau Cocagne et de la FNARS se sont montés à peu près en même temps. On a donc tous, aujourd'hui, les mêmes préoccupations ; ce qui fait que

---

<sup>24</sup> Directeur de Plaine de Vie

ça a été plus facile de se regrouper en réseau. Il est nécessaire que l'on poursuive dans cette démarche.

**Danièle CORNET**<sup>25</sup>

Nous avons dans la salle des représentants de la D.D.T.E. F.P. et de la Ville de Paris qui pourraient témoigner, s'ils le souhaitent, sur le partenariat mis en place pour accompagner les Chantiers d'Insertion.. En effet, sur Paris, la D.D.T.E.F.P., la Ville et le Conseil Général ont travaillé ensemble pour faciliter la mise en place des Chantiers d'Insertion avec une démarche d'appel à projet, de cahier des charge, de conventions, de chartes, de formations pour les personnes en C.E.S avec la mise en place d'un F.L.E.S. (Fonds Local Emploi Solidarité).

**Nathalie DUCROUS**<sup>26</sup>

J'ai intégré ce poste depuis peu. Mais, effectivement, sur Paris, un partenariat s'est établi entre le Conseil Général, qui est un financeur important des chantiers d'insertion, la D.D.T.E.F.P. et le Conseil Régional qui a clarifié ses modalités de financement et son cahier des charges. On essaie d'offrir aux porteurs, un double cadrage : l'un avec des objectifs et l'autre budgétaire qui permet d'avoir au moins une visibilité des financeurs publics, à moyen terme, sur le chantier. Cela n'exclut pas que d'autres partenariats soient parfois nécessaires et que l'autofinancement généré par les « recettes marchandes » puisse faciliter le bouclage du budget; mais cela permet quand même d'avoir sur Paris un cadrage assez cohérent et homogène entre les principaux financeurs.

**Arlène ALPHA**<sup>27</sup>

Je travaille à l'association SOLAGRAL (Solidarité Agricole et Alimentaire) qui fonctionne comme une sorte de mini-centre de recherche ou de bureau d'études. Ce n'est donc pas une

---

<sup>25</sup> Chargée de Mission Insertion par l'Activité Economique et la Formation à la FNARS Ile-de-France

<sup>26</sup> Direction du Travail de Paris

<sup>27</sup> Association Solagral

association de terrain. On essaie avec des structures d'aide alimentaire qui font essentiellement de la distribution, d'organiser une réflexion, et pourquoi pas un réseau d'échanges, entre ces acteurs qui n'ont pas l'habitude de se retrouver et de remettre en question leurs pratiques.

Je connaissais les jardins via les structures d'aide alimentaire, par exemple les Jardins du Cœur et les Restaurants du Cœur. J'ai des questions très naïves. D'une part, je constate qu'il y a des réseaux très structurés depuis quelques années dans le milieu des jardins, ce qui n'est apparemment pas le cas avec les structures d'aide alimentaire ; d'autre part, je découvre aussi avec beaucoup d'enthousiasme que les jardins sont un outil d'insertion particulièrement fort. Les structures d'aide alimentaire, depuis quelques années, se posent justement la question de : *« Comment aller au-delà de l'urgence des distributions et comment mettre en place des actions d'insertion ? »*. C'est dans ce cadre là que peu à peu se mettent en place différentes activités au sein de leurs structures, dont les jardins.

Ne connaissant pas très bien le milieu des jardins, je me posais les questions suivantes : *« Comment les populations extrêmement précarisées connaissent les jardins ? Y ont-elles véritablement accès ? N'y a-t-il pas un système de sélection qui malheureusement renforcerait quelque part l'exclusion et ne conviendrait pas à des personnes vraiment en très grande difficulté ? »*.

### **Gilles DEVORGE**<sup>28</sup>

Comment entre t-on dans un Jardin du Cœur ? De façon privilégiée naturellement. Nous avons tout un public qui fréquente nos centres de distribution et que l'on essaie, pas toujours avec succès, d'intéresser à l'activité des Jardins du Cœur. Par ailleurs, il faut franchir les barrages que vous connaissez bien, c'est-à-dire l'inscription à l'A.N.P.E. pour obtenir un Contrat Emploi Solidarité. Donc, dans la pratique, nos jardiniers sont d'une double origine : ceux qui viennent directement par les Restos du Cœur et ceux qui nous sont indiqués par le biais des travailleurs sociaux.

---

<sup>28</sup> Jardins du Coeur

Il manque l'élément d'appréciation suivant : Comment travaille t-on dans les jardins ?

Pour la plupart, les personnes sont sous Contrat Emploi Solidarité, Rmistes ou sous main de justice. Les Restos du Cœur ont toujours revendiqué d'accueillir les plus démunis ce qui n'est pas forcément très commode. On essaie donc d'établir un équilibre sans arriver au ciblage. Mais il faut quand même que l'équipe marche : ce n'est pas la peine d'accueillir tout le monde dans une structure aussi imposante que la notre si ça ne fonctionne pas.

Nous ne sommes pas du tout dans le circuit marchand. Toute la production va dans les centres de distribution qui sont également des instruments de réinsertion ; car dans la mesure du possible, ce sont les jardiniers eux-mêmes qui vont proposer aux démunis, bénéficiaires des Restos, la production des Jardins du Cœur. Et les bénéficiaires des Restos peuvent venir visiter nos jardins lors de journées portes ouvertes. C'est très valorisant, ça installe un dialogue.

Ces jardins existent depuis 1992 de manière un peu épisodique en quelque sorte. L'idée initiale était de cultiver des légumes puisque nous distribuions des repas. On s'est rendu compte de toute la richesse apportée dans le domaine de l'insertion par les jardins et on a évolué dans ce sens.

Le groupe d'appui Jardins existe depuis quatre ans et se rend dans les associations départementales pour faire leur promotion. Il en existe environ une centaine en France et tous ne fonctionnent pas sous forme de chantiers.

## **Conclusion**

**Laurence BAUDELET**<sup>29</sup>

Pour répondre à la question d'Arlène ALPHA de l'Association SOLAGRAL, il est vrai que toutes les personnes qui ont besoin d'être aidées ne peuvent pas l'être de la même manière ; elles n'ont pas forcément les mêmes besoins. C'est pour cela qu'il est important que les jardins d'insertion soient diversifiés dans leurs objectifs car ils s'adressent à des publics différents, avec des besoins différents. Un jardin de Cocagne par exemple, ne peut pas

---

<sup>29</sup> Animatrice de Graine de Jardins – Collectif National « Le Jardin dans tous ses Etats »



toujours fonctionner avec le même public qu'un jardin d'insertion sociale parce qu'il faut que les personnes soient à même de produire et ce n'est pas toujours le cas.

De plus, on a beaucoup parlé des jardins qui se trouvent en zone péri-urbaine, mais il existe des jardins d'insertion complètement insérés dans le tissu urbain; et c'est valable surtout pour l'insertion sociale. Je voudrais mentionner deux expériences en Ile de France qui sont particulièrement intéressantes et qui sont représentées aujourd'hui.

La première est celle des Jardins du Béton Saint Blaise : c'est un jardin d'insertion sur des terrasses dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement de Paris, où l'on fait du biologique avec du jardin au carré. Eric PREDINE pourra également vous parler des jardins au carré. On peut faire de l'insertion avec de toutes petites surfaces. C'est aussi l'intérêt du jardin car on n'a pas besoin d'avoir un hectare pour que « *l'effet jardin* » fonctionne.

La deuxième est celle des Jardins Cultivons la Solidarité de Torcy, qui sont présents aujourd'hui, ce jardin d'insertion est inséré dans du pavillonnaire.

Il me paraissait important de souligner ces deux expériences car on n'a pas forcément besoin de grande surface et on peut monter des projets à moindre coût.

### **Monsieur DAVIAU**<sup>30</sup>

En tant que Conseiller Général du Val d'Oise, il est tout à fait normal que je puisse suivre les différentes structures investies dans ce secteur et notamment « *Plaine de Vie - Cultivons la Solidarité* ».

On ne peut pas passer sous silence, Monsieur DUPONT, et vous m'avez certainement laissé le dire, l'aide que vous a apporté le Conseil Général du Val d'Oise depuis la création de Plaine de Vie tant sur le plan social pour l'insertion des Rmistes que sur le plan économique pour l'achat de certains matériaux. Vous savez qu'actuellement, avec votre réponse à l'appel à projet du Conseil Général, nous sommes en train d'étudier votre développement.

---

<sup>30</sup> Conseil Général du Val d'Oise

Je comprend votre inquiétude quant à l'avenir, votre perplexité. Soyez certain que le Conseil Général ne vous laissera pas choir en si bon chemin ; et sans partager votre pessimisme, je voudrais que vous comptiez sur nous, sur moi, sur les personnes qui sont mandatées par le Conseil Général et dont les services suivent vos différents projets. Vous savez que moi-même, membre du Comité de Pilotage de votre Conseil d'Administration, et de vos différents Comités ou Conseils d'Administration, je serai vigilant. Je ne partage pas votre pessimisme et je préfère être résolument optimiste pour vous aider.

### « Les jardins d'insertion dans l'Economie Solidaire »

Francis MORIN<sup>31</sup>

Depuis la naissance du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, nous sommes interpellés, c'est le moins qu'on puisse dire, par l'ensemble du monde de l'Insertion par l'Economique.

Cela nous a mis dans une position relativement difficile et délicate puisque Guy HASCOUËT a réclamé par trois fois la compétence sur l'Insertion par l'Economique au Ministère de l'Emploi, mais ne l'a pas obtenue. Ce qui fait que le Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, dont une bonne partie de ses composantes sont les acteurs de l'Insertion par l'Economique, n'a pas compétence sur ce type de démarche. Mais il l'a en partie dans la mesure où le monde de l'Insertion par l'Economique, c'est de l'économie solidaire. Par contre, nous n'avons pas eu compétence sur la dimension Insertion et sur les clés qui auraient sans doute pu nous aider pour assurer la pérennité de vos démarches.

Cette question sur la pérennité des Chantiers d'Insertion, des Entreprises d'Insertion, des Associations d'Intermédiaires, c'est aussi celle de la pérennité de la reconnaissance, en général, d'une autre manière de produire des biens et des services.

L'Economie Solidaire, nous l'avons souvent dit, et ça n'a pas toujours été bien compris notamment dans les milieux de l'insertion, ne se limite pas à une économie d'aide et d'appui aux personnes en difficultés, même si elle l'intègre, mais a la vocation d'influencer l'ensemble du modèle économique de nos sociétés.

---

<sup>31</sup> Conseiller Technique au Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire, représentant Monsieur Guy Hascouët

Notre objectif est beaucoup plus de se situer dans une perspective d'économie plurielle qui intègre dans le paysage, je dirais économique, d'autres manières de produire des biens et des services.

Quand je pense par exemple, aux Jardins de Cocagne (nous en avons soutenu plusieurs lors d'appels à projets y compris au niveau national), ce qui me frappe à chaque fois, c'est qu'ils produisent du bio, des produits du développement durable. On est déjà là dans une dimension de solidarité qui dépasse la solidarité au présent ; en étant dans le développement durable, on est dans la solidarité au futur.

Les jardins produisent de l'insertion en permettant à des personnes de retrouver une dignité, pas seulement dans de la production simple mais dans la production bio ; ce qui les met en avance sur une société qui devra aller de plus en plus vers ce type de production au niveau agricole.

De plus, les jardins de Cocagne ou les jardins biologiques d'insertion, produisent du lien social entre des milieux qui n'auraient pas forcément l'occasion de se rencontrer. Nous n'attendons pas seulement des emplois ou même de l'action d'insertion ; on attend de ce genre d'initiative de recréer des formes de lien entre les habitants que seul ce type de démarche peut inscrire. Ce dernier point est essentiel. Cette production de lien, de réflexion sur les échanges et la place de chacun, cette rencontre entre différents milieux sont des indicateurs qui pour le moment, ne sont pris en compte par aucune politique publique.

J'ai eu l'occasion d'en discuter avec des partenaires belges, et je dirai à la limite que les politiques de l'emploi ne reconnaissent pas assez, n'aident pas assez l'Insertion par l'Economique. Mais on peut le présenter autrement.

On peut reconnaître le mérite aux politiques de l'emploi d'avoir les premières reconnu l'importance d'une autre manière de produire des biens et des services qui incluaient le Sens.

Lorsque nous avons participé au « *volet d'épargne solidaire* » dans la loi sur l'épargne salariale, la grande difficulté que nous avons eue, a été de faire comprendre aux services de Bercy qu'une entreprise n'existe pas seulement par le nombre de ses salariés et par son chiffre d'affaire mais qu'il pouvait y avoir d'autres paramètres à prendre en compte dans l'intérêt de l'économie globale.

Dans l'appel à projet « *Dynamiques Solidaires* », le premier que nous avons lancé, qui visait à faire surgir et à aider un certain nombre d'initiatives locales, nous avons reçu 2.700 fiches d'intention et 1.700 projets ont été déposés. Parmi ces 1.700 projets, la proportion d'actions dans le domaine de l'Insertion par l'Economique était de 400 à 500. Nous avons donc aussitôt interpellé les services du Ministère de l'Emploi et leur avons dit : « *Il y a un problème. Voilà tout un secteur dont tout le monde reconnaît l'utilité, l'importance et qui vient frapper à notre porte, nous, nouveau Secrétariat d'Etat, pour une raison très simple, c'est qu'il n'arrive pas à se pérenniser.* » Si l'on veut avancer dans une société donnée, il va falloir que l'Etat reconnaisse et accepte de financer. Il y a un certain nombre de collectivités territoriales présentes ici aujourd'hui, il faut que ce secteur soit reconnu également à d'autres niveaux.

Pour moi, il est primordial de progresser dans la lisibilité et dans l'interpellation citoyenne. Nos actions au Secrétariat d'Etat ont été de faire valoir à chaque fois l'intérêt de ces autres formes d'économie, d'obtenir que dans le code des marchés on prenne en compte ces questions. A ce sujet, la ville de Paris, dans son plan de mandature, travaille sur la question juridique de l'application du nouveau code des marchés en faveur des activités d'insertion par l'économique.

On se rend compte qu'il existe un certain nombre de dispositions réglementaires mais il faut réussir à les mettre en œuvre. Nous avons obtenu les décrets, la circulaire et la loi qui mettent en place la Société Coopérative d'Intérêt Collectif. Je crois que c'est important.

Souvent grâce à des actions dans le domaine de la création économique, un certain nombre de personnes en difficulté pourront être créatrices de leur emploi dans un cadre qui va évidemment être coopératif et soutenu par les collectivités. Il manquait entre le statut associatif et le statut coopératif, un maillon qui permette notamment aux collectivités locales mais aussi aux citoyens, aux salariés de coopérer ensemble.

Nous n'avons pas obtenu le principe d'une loi « cadre » car je me rends compte dans des rencontres locales que l'économie solidaire reste un concept très flou et que l'Insertion par l'Economique est une famille dont on reconnaît les qualités mais dont l'opinion publique ne mesure pas l'importance.

Il nous faut faire un travail beaucoup plus large, et nous espérons que dans l'avenir, cela pourra s'amplifier et continuer ; car les résistances que nous avons eues pendant deux ans sur le principe d'une loi « *cadre* », viennent notamment du fait que l'on pense toujours que cette économie est une économie de « *rattrapage* », une économie pour les pauvres. Alors si la croissance reprend, on dit qu'il y a moins de pauvres et on a peur que cette économie de « *rattrapage* » empêche des personnes de rentrer dans la vraie économie. En effet, les Directeurs du travail disent : « *Attention ! Si on développe trop l'Insertion par l'Economique, l'économie solidaire, on va empêcher un certain nombre de personnes d'entrer dans les entreprises qui ont besoin de main d'œuvre.* »

Aujourd'hui, la croissance est moins forte et légèrement vacillante. On retrouve donc un peu les vertus de l'Economie Solidaire et de l'Insertion par l'Economique. Même si, à la limite, le chômage était descendu à un taux zéro, nous aurions besoin de l'Economie Solidaire, des jardins, etc. pas forcément pour faire de l'insertion dans l'emploi, mais pour créer du lien social.

Dans les Systèmes d'Echanges Locaux, on organise un certain nombre de rencontres (500 adhérents sur Paris dans ce système d'échange). Cela crée des relations dont nos sociétés urbaines ont besoin. Ce qui nous rend optimistes, c'est de voir toutes les tentatives de récupération dont nous sommes l'objet : tout ce que vous avez essayé, que nous avons essayé les uns et les autres, acteurs de terrain, qui marche en terme de production de liens ; par exemple le commerce équitable que la grande distribution récupère...On entend le terme « Economie Solidaire » plus souvent. On peut s'en plaindre quand on voit des marques, des entreprises qui nous paraissent un peu douteuses. Mais c'est le signe que dans l'opinion, nous progressons et que nous allons pouvoir avancer, à condition de nous organiser.

Ce qui manque à vos actions d'Insertion par l'Economique, c'est une pérennité. Il faut donc qu'elles soient reconnues comme Economie Solidaire, comme une forme d'action économique, et que la pérennité soit ainsi gagnée sur ce créneau au-delà de ce que l'emploi peut vous financer en terme d'insertion.

## ***DES JARDINS D'INSERTION EN ILE DE FRANCE***

### **« Le jardin, un outil de reconstruction de la personne »**

**Marc GROLLIMUND**<sup>32</sup>

Mon lieu « centre » est la Ferme Sainte Marthe en Sologne où nous produisons surtout des semences biologiques et où nous avons, depuis six ans, développé une activité de formation en maraîchage bio d'une durée de deux mois qui sensibilise à la culture biologique, à l'environnement et qui chaque année se développe un peu mieux. On accueille en moyenne quinze à vingt élèves qui viennent de la France entière. Leur formation est entièrement prise en charge par le Conseil Régional.

J'agis également dans d'autres lieux dont l'Université Populaire Rurale qui se situe près du Ventoux (entre Carpentras et le Ventoux) où nous travaillons sur la réhabilitation de sites type oliveraies, vignes, terrasses abandonnées ; ceci dans un cadre de réinsertion.

Mon activité principale et qui me tient le plus à cœur est évidemment la réinsertion. Le côté humain lié à la terre, je voudrais même dire « *l'humus* » me touche particulièrement.

Je me suis rendu compte depuis maintenant quatre ans que je fais de la réinsertion, que le contact avec la terre permet à des personnalités déstructurées, blessées, abîmées de se reconstruire. Nous l'avons constaté dans le cadre de cultures potagères. Dans le Midi c'est exclusivement la culture de la vigne et de l'olivier qui a une action bénéfique sur les personnes.

Nous essayons d'avoir un maximum de partenariats et d'échanges avec d'autres associations, les paysans locaux, même les particuliers. On essaie également d'ouvrir de plus en plus ces jardins au public, de développer des activités pédagogiques qui seront ouvertes aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Le jardin de Carpentras est agréé « Education nationale ». Nous allons donc pouvoir intégrer des classes pour des développements ponctuels, des journées ou demi-journées de découverte.

---

<sup>32</sup> Expert Formateur en agrobiologie sur un site pilote européen

On anime en week-end des formations ouvertes aux particuliers qui veulent se sensibiliser à la nature. L'équipe est formée de cinq et six encadrants et administratifs. Six à quinze personnes sont en emploi temporaire. En général, les personnes restent une année.

Je vais vous parler de l'expérience du midi car c'est la plus longue. Nous avons des personnes qui se sont installées à l'issue de leur formation, certaines ont trouvé un emploi. On apporte également une aide dans la recherche d'emploi. Nous avons replacé en moyenne 80% des personnes qui ont suivi ces formations, ce qui représente pour nous un succès.

Ce qui nous touche à travers cette réinsertion, c'est qu'il y ait des résultats et que les personnes se reconstruisent et puissent se réinsérer. C'est particulièrement difficile de remettre dans la société des personnes qui ont subi des blessures très profondes, dans un laps de temps relativement court. Ceux qui restent une année sont souvent insuffisamment suivis pour pouvoir reprendre une activité. Il serait souhaitable que les associations puissent accompagner les personnes plus longtemps sans qu'il y ait cette sensation de limite imposée.

Les problèmes que nous rencontrons le plus souvent sont des problèmes budgétaires et administratifs. Il y a une lourdeur de l'administratif. C'est dommage car ça nous freine beaucoup, et les finances sont aussi un écueil important.

Notre autre souci est celui d'embaucher des pédagogues, des formateurs que nous avons du mal à trouver dans notre secteur. Il y a tout un travail à faire de ce côté là pour former des gens aussi bien manuels que pédagogues ; parce que dans les jardins nous avons besoin de personnes très pratiques. Il faudrait également des psychologues et des psychiatres pour traiter des problèmes souvent très lourds.

D'autre part, nous sommes liés à la production, à un monde qui veut des résultats. Dans ce monde, le véritable résultat pour moi, c'est celui sur le plan humain, quand on a des êtres qui se sont reconstruits grâce à toute cette créativité qu'on peut rencontrer dans un jardin. On développe beaucoup l'aspect émerveillement, redécouverte des sols, de la complexité et de l'écologie des jardins. Si on peut développer ces points, on crée un intérêt fantastique. Je pense que l'émerveillement est une base de reconstruction des personnes.

Dans plusieurs jardins, des gens sont devenus formateurs à leur tour, guides du jardin, et ont pris des tâches relativement complexes. En une année, ils ont été réintégrés dans les équipes.

Pour moi, c'est un succès extraordinaire. D'autres ont monté des petites structures dans le cadre de fermes pédagogiques ou de jardins existants. Ils ont créé un prolongement du jardin ou de la ferme existante. Ils ont ouvert un autre axe comme : créer un chemin botanique, s'occuper d'animaux, développer la culture de certains végétaux... En fait, un des objectifs de ces jardins est de redonner de la dignité aux êtres, re-développer leur créativité afin qu'ils puissent devenir autonomes en créant eux-même quelque chose qui va réellement servir. On a trop souvent l'impression que des choses sont faites pour faire mais pas pour recréer une véritable activité qui soit au service des uns et des autres.

Dans le cadre des jardins de Cocagne, le fait de pouvoir produire et vendre, d'avoir le contact avec la clientèle, c'est déjà quelque chose d'extraordinaire. Mais nous pouvons aller encore beaucoup plus loin. Dans le cadre de ces jardins, il faut être inventif, se remettre en question et demander à chacun de s'impliquer, d'intervenir. On trouvera alors en général des trésors.

Ce qui me tient à cœur également, c'est le lien tissé entre les différentes associations et les organismes professionnels comme les Groupements d'Agriculteurs Biologiques, le monde de l'agriculture, les fermes pédagogiques... pour qu'on ne soit pas totalement enfermé dans notre rôle de créateur de jardins. Les échanges, les visites permettent de nous ouvrir sur le monde actif, productif et sur le monde réel.

Il y a aussi un piège qui est celui de tourner en rond, de rester dans notre cocon et d'être hyper-protecteur. Ce cocon est nécessaire pour redonner confiance aux personnes qu'on accueille ou qui travaillent avec nous, mais à un moment, il faut pouvoir se relier aux autres, à la réalité pour redonner à chacun la capacité de se réinsérer dans la société. C'est un peu ambivalent. Quelque part on protège, on crée les conditions idéales pour que la personne se reconstruise et puis à un moment, il faut la faire sortir du nid et qu'elle puisse voler de ses propres ailes. Il y a des moments qui sont difficiles et qui demandent justement beaucoup de moyens humains pour que ce passage soit réussi. Nous rencontrons alors souvent des problèmes de peur, la personne se raccroche aux branches ; on a créé une famille, un endroit qui est agréable et elle ne veut plus en sortir. Il y a une réflexion à mener à ce sujet car dans



les différents jardins où je suis passé, c'était un des problèmes que l'on rencontrait le plus souvent.

Je reviens à cette idée de la terre. Les activités que l'on peut mener dans un jardin sont tellement multiples qu'on va pouvoir développer la véritable nature de chaque individu. Certains vont être très bons en informatique, d'autres en gestion, d'autres seront des créatifs, d'autres encore des beaux parleurs qui vont vouloir accueillir le public dans le cadre des jardins pédagogiques. L'objectif est de faire émerger les qualités de chacun, prendre un peu de temps. Or, c'est ce qui nous manque malheureusement le plus dans le cadre de la réinsertion, ainsi que des encadrants qui soient suffisamment disponibles et compétents.

## **« Dans le contexte francilien, comment concilier l'avenir des jardins d'insertion et le devenir des espaces agricoles et naturels dans les zones péri-urbaines »**

**Daniel DESWARTE**<sup>33</sup>

En 1999, j'ai fait un rapport sur ce qu'on appelait « Devenir des espaces agricoles naturels péri-urbain en Ile de France ». Ce fut un travail d'investigation qui a permis de traiter en même temps tous les domaines qui peuvent concerner les espaces ruraux.

Aujourd'hui, je suis Président de la commission de « l'Agriculture, de l'Environnement et de la Ruralité » au Conseil Economique et Social. On a souhaité employer le mot de « ruralité » sachant qu'il est beaucoup plus englobant.

Par ailleurs, je suis Maire d'une commune de 800 habitants. Je suis très sensibilisé, sans doute comme tous les maires, au problème de réinsertion et d'insertion des habitants et souvent des jeunes. Je ne pense pas que dans nos petits villages, c'est par l'activité des jardins que l'on pourra intéresser les jeunes, mais on se rend compte que dans d'autres endroits c'est le cas.

Pourquoi s'est-on intéressé au devenir des espaces agricoles et naturels en Ile de France ?

\* Première raison du rapport :

Vous savez que l'Ile-de-France est gérée par un Schéma Directeur qui a été approuvé en 1994. Qu'elle était la grande idée du Schéma Directeur de l'époque ? L'Ile-de-France grossissant trop vite, il fallait ralentir son développement au profit d'autres régions, c'est toute la théorie de la décentralisation.

Le deuxième point était de rapprocher les emplois du lieu de résidence des personnes pour éviter les problèmes de circulation que l'on peut avoir en Ile-de-France.

Le troisième point était de limiter la consommation des espaces agricoles et naturels. Pour votre information, dans les années 1990/1995, la consommation d'espaces en Ile-de-France était de l'ordre de 2.600 hectares par an. L'objectif de la Direction Régionale Ile-de-France a été de ramener ce chiffre à 1.700 hectares par an. Derrière la volonté de ceux qui ont mis en

---

<sup>33</sup> Chercheur à la Commission Agriculture, Aménagement rural et Environnement en Ile-de-France au Conseil Economique et Social

place le Schéma Directeur, il y avait vraiment une volonté de préserver au maximum les espaces naturels. Le Schéma Directeur avait souhaité la mise en place d'un outil du nom « Océan » qui devait justement observer cette consommation d'espace.

\* Deuxième raison du rapport :

En 2003, dans tous les Schémas Directeurs Locaux, là où il en existe, un point d'étape devrait être fait. Parmi certains espaces qui avaient figuré au Schéma Directeur, une partie devait rester naturelle ou agricole et l'autre devait être urbanisée.

\* Troisième raison du rapport :

On souhaitait savoir quelles étaient les problématiques qui se posent dans les territoires naturels et ruraux : problèmes de morcellement, d'accès, de précarité...

Quelles sont les solutions ou les idées que nous avons évoquées ?

Le premier constat que l'on a fait et que tout le monde fait de plus en plus, c'est que la terre est un bien rare. Les espaces naturels sont des biens rares et fragiles qu'il faut absolument préserver. Dans une région comme la notre, qui se développe malgré tout, la préoccupation est majeure.

Il faut savoir qu'avant le Schéma Directeur de 1994, lorsqu'on parlait de la cartographie de l'Ile-de-France, il y avait la zone urbanisée et le reste. Le reste c'était les champs de betteraves ou de blé, qui ne représentaient aucun intérêt car on était déjà en période de surproduction. On pouvait donc urbaniser sans aucun problème dans ces zones.

Tous ceux qui ont œuvré pour ce Schéma, ont fait prendre conscience qu'un espace naturel c'est autre chose qu'un endroit où pousse du blé ou des betteraves. Il peut remplir aussi beaucoup d'autres fonctions et, pour la Région, il est peut-être aussi fondamental pour l'équilibre que les zones urbanisées.

On se rend compte également que lorsqu'un espace est détruit, tant au point de vue agricole qu'environnemental, cet espace a du mal à vivre. Pour protéger ces espaces, quels sont les moyens qui sont mis en place ?

Les moyens que possèdent les élus locaux sont les documents d'urbanisme. On a constaté sur ces documents qu'en permanence 50% des P.O.S. (Plans d'Occupation des Sols) sont en révision. Ça veut tout simplement dire que les élus locaux n'en font pas un outil d'urbanisme mais un outil d'opportunisme, si l'on peut dire. En effet, beaucoup de maires dans les zones où les choses se développent, réalisent leur P.O.S. et dès le lendemain, le remettent en

révision de telle manière qu'il puisse tout de suite accueillir une entreprise, un commerce, une grande surface.

Je pense que pour les activités agricoles, les jardins familiaux ou toute activité liée à la nature, il faut bien entendu que les documents d'urbanisme soient fiables ; car on n'installe pas un jardin familial pour huit jours, ni pour un an, ni pour deux ans. A mon avis, il faut une plus grande pérennité.

Pour l'aménagement du territoire, une très bonne réflexion en amont est nécessaire que ce soit dans le cadre du Schéma Directeur, des P.O.S. ou des P.L.E. (Plans Locaux d'Equipement).

La nouvelle loi nous incitera à étudier davantage les vocations de l'espace, à avoir une idée globale de l'aménagement de l'espace. Alors qu'actuellement un P.O.S. c'est la cartographie de ce qui devrait être naturel, agricole ou urbanisé. Les Espaces Naturels ont besoin de la même étude qu'une Zone Artisanale.

Lorsqu'une commune crée une Zone Artisanale, elle va la localiser au bon endroit, faire en sorte qu'elle soit bien desservie, qu'il y ait une bonne route, de l'électricité, que l'assainissement, l'eau soient suffisants, qu'au niveau paysager ce soit agréable... pour pouvoir la vendre, pour que les gens y viennent. Je pense qu'au niveau des Espaces Naturels et Agricoles cette démarche est indispensable. Il faut que tous, à notre place, dans les futurs documents, on se batte pour cette idée. L'Espace Naturel n'est pas le reliquat de l'urbanisation. C'est un endroit qui a besoin d'une réflexion, d'une stratégie, d'un aménagement à long terme si possible.

Par ailleurs, on s'est rendu compte qu'il y avait des expériences très intéressantes en Ile-de-France et qu'elles étaient liées au degré d'investissement des élus locaux. On doit réaliser un travail d'information auprès de ces derniers, pour intégrer les éléments dont j'ai parlé, et faire tomber bon nombre d'à priori.

Actuellement, le Conseil Régional est convaincu de la nécessité de « logique territoriale ». Des chartes de territoire vont se mettre en place. Je pense que l'intercommunalité, en milieu rural et peut-être en milieu péri-urbain, permettra aussi de réfléchir à cette nécessité de dynamiser, de faire vivre le territoire. J'en arrive à la place des jardins dans l'aménagement. Certaines personnes qui avaient réfléchi aux problèmes de la présence d'activités agricoles et rurales aux portes de la ville, ont découvert que les gens n'avaient pas simplement besoin d'une production.

On pourrait s'imaginer que l'attente de la population est que les activités agricoles restent près de la ville car cela permet de vendre des produits, d'acheter du lait, des fraises... Mais, le fondement de cette attente n'est pas là. Les gens les plus convaincus nous ont dit : « Ce que l'on veut avoir près de chez nous, c'est une activité agricole pour que les habitants puissent se rendre compte de ce qu'est l'activité rurale, l'activité agricole qui était un peu le fondement de notre société ». Le premier point qui nous est revenu fait émerger un fort besoin social. Et je pense qu'on le retrouve complètement dans les jardins familiaux.

A mon avis, ces jardins sont peut être aussi un lien pour ceux qui travaillent, un lien avec la production, la nature, avec le cycle des saisons. Autour d'eux, vont se créer également des lieux de vie, des lieux de rencontres...

La première action qui a été mise en place avec des scolaires a été menée à Senard. La demande était que les enfants puissent aller semer du blé chez un agriculteur. Celui-ci leur a montré comment semer, ce qu'était le blé, pourquoi on le mettait en terre, combien de temps ça mettait pour germer. Il y a eu tout un travail de contact vraiment intéressant.

J'espère que le secteur agricole pourra répondre à la fois au besoin de production mais également à celui de l'éveil.

Autre question que l'on peut se poser : Peut-il y avoir concurrence dans l'occupation de l'espace ? A mon avis non, pour un certain nombre de raisons. D'une part, je suis persuadé que les jardins familiaux n'ont pas besoin d'aussi grands espaces que l'agriculture. D'autre part, l'agriculture est relativement mécanisée et on s'aperçoit qu'à la limite, si l'on veut que certains espaces conservent une vocation rurale, ils devront trouver d'autres fonctions.

Je pense que les jardins familiaux font parfois partie de ces fonctions. Près de la ville, on n'a pas uniquement besoin de parcs ; même s'il en faut bien sûr. Il faut savoir que l'espace ouvert à la population dans les forêts a augmenté de 30% en 10 ou 15 ans. Les gens peuvent accéder à l'Espace Forêt mais un peu moins à l'Espace Agricole. L'Espace Culture, le travail du sol encore plus proche de la ville, à mon avis doit être promu.

Je ne pense pas qu'il y ait de problème de compétition. Il y a des partenariats à trouver. Je sais que certains travaillent avec le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Ile-de-France dont le Président, présent aujourd'hui, est très sensible à ces problématiques. Je pense que ce partenariat avec l'agriculture, vous pouvez le trouver avec des organismes comme celui-là. Il faut savoir qu'à une époque, certains de nos collègues trouvaient que les jardins familiaux

pouvaient éventuellement créer une concurrence déloyale. Ce sont des débats qui ont eu lieu à une époque et qui ne sont plus d'actualité pour beaucoup de raisons. Il faut savoir qu'au niveau de l'Ile-de-France en 10 ans, on a perdu 50% de maraîchers et 50 % des surfaces.

A mon avis, on est certainement en sous-production. Mes vœux seraient de dire qu'il faut tout faire pour maintenir un minimum de maraîchage autour de cette région.

Je reviens au thème général. Il faut savoir que le Schéma Directeur d'Ile-de-France sera certainement révisé dans un avenir proche, on pourra donc reparler de tous ces thèmes évoqués à l'instant.

Je souhaite que toutes les personnes et les associations présentes ici, militent avec nous, pour faire que la ruralité en Ile-de-France soit renforcée et apporte vraiment un service à la région.

On est là bien sûr pour produire. On a une activité économique en tant qu'agriculteur. Mais je pense que nous faisons plus que ça. La multifonctionnalité de l'agriculture qui crée du paysage, des liens, est importante.

Pour conclure, je dirais que l'agriculture a eu de tout temps un rôle social qu'elle a assumé. Par exemple, lorsque je revois la ferme de mes parents, lorsque quelqu'un était un peu « *perdu* » dans un village, il venait faire des travaux saisonniers dans l'exploitation. Il avait ainsi de quoi vivre, parfois de quoi se loger ; les enfants à une époque participaient également aux travaux des champs. L'agriculture avait un rôle social dans le milieu rural, il faudrait qu'aujourd'hui, elle re-réfléchisse au rôle social qu'elle peut apporter dans un monde qui a beaucoup évolué et où les problèmes sociaux ont augmenté.

## ***TABLE RONDE animée par Eric PREDINE et Danièle CORNET***

**Alain RIST**<sup>34</sup>

Vous êtes au cœur, plus exactement, de la convergence de plusieurs éléments des politiques que nous conduisons dans la Région. Vous êtes d'une part dans le cadre des politiques d'insertion. Il existe une Aide Régionale aux Structures d'Insertion par l'Economique « l'A.R.S.I.E. » que nous avons mise en place au cours du mandat précédent et qui a été, il y a dix mois, un peu reformatée. C'est évidemment une part aussi de notre activité sur l'insertion. J'ajoute que ce n'est pas parce qu'on fait de l'insertion par l'environnement qu'on n'est pas une structure d'insertion et qu'on n'a pas droit aux aides génériques relatives à ce domaine. Vous êtes ensuite dans le cadre de l'environnement. A ce sujet, je crois que Madame COHEN vous a présenté le dispositif régional ce matin. Je voudrai ajouter que ce dispositif vient en fait de l'expérience antérieure qui était celle des « Contrats verts ». Lorsque j'ai pris mes fonctions en 1998, ce dispositif avait suscité suffisamment d'intérêt et on pouvait en tirer les leçons pour qu'il soit pérennisé sous une forme nouvelle. C'est cette forme que nous avons choisie pour pérenniser cet ancien dispositif (qui était à l'origine un dispositif Etat / Région et qui est maintenant un dispositif Région / Région).

Comme l'a très bien dit Daniel DESWARTE, vous êtes aussi dans la problématique de l'agriculture péri-urbaine. Je voudrais insister sur le fait que l'agriculture est plus diversifiée qu'elle ne le croit. D'une certaine façon, on a un peu trop l'image de l'exploitation familiale, de grandes cultures... qui est effectivement celle qui est la plus représentative de la performance économique de notre région ; mais il existe d'autres formes d'agriculture.

J'ai une définition toute simple et qui permet d'avoir une action plus élargie : être agricole, c'est cotiser à la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole). Quand on cotise à la M.S.A., on entre à priori dans les domaines sur lesquels nous pouvons intervenir dans le cadre de l'agriculture.

De ce point de vue, comme l'a souligné Daniel DESWARTE, c'est une évolution assez importante.

---

<sup>34</sup> Vice-Président du Conseil Régional Chargé de l'Environnement, du cadre de vie, de la maîtrise de l'énergie et des contrats régionaux et ruraux

Je me souviens des premières discussions avec l'établissement public de Sénart avant et/ou pendant l'approbation du Schéma Directeur leur disant : « Ecoutez, vous êtes une ville nouvelle et dans une ville nouvelle il doit y avoir de l'agriculture ». Les gens me répondaient : « Justement nous sommes une ville nouvelle, et nous avons suffisamment d'espace pour imaginer qu'il y ait de l'agriculture ». Il n'y a pas seulement un concept d'agriculture péri-urbaine, il y a même d'une certaine façon, un concept d'agriculture urbaine. Mais pour que celui-ci existe, il faut qu'il y ait des entreprises agricoles qui viennent utiliser l'espace, qu'elles puissent l'utiliser de manière viable économiquement et qu'il soit adapté techniquement.

Ces discussions nous ont fait avancer sur deux points depuis le rapport du C.E.S.R., qui est un peu fondateur d'une série d'actes politiques.

Le premier point, c'est la question du foncier. Nous avons maintenant une convention entre l'Agence des Espaces Verts et la S.A.F.E.R. Vous savez que les S.A.F.E.R. ont un droit de préemption rurale pour l'opposer ou le compléter au droit de préemption urbain que peuvent avoir les communes. Ce droit de préemption rurale est exercé au bénéfice de la profession agricole. Il se trouve que quand on est dans une situation des « prises » agricoles dues à la proximité de l'urbain, ce sont des petites parcelles qui s'en vont à droite et à gauche et il arrive souvent que la S.A.F.E.R. ne trouve pas de repreneur.

Dans ces cas-là, grâce à l'accord que nous avons avec la S.A.F.E.R., l'Agence des Espaces Verts de la région Ile-de-France peut reprendre ces terrains à vocation agricole. Ce n'est pas pour en faire des espaces naturels ouverts au public, ce qui était sa mission initiale, mais bien pour les maintenir agricole. On souhaite que cette vocation agricole reste et on peut imaginer après un certain partage, un certain remembrement semi-privé, de retrouver sur ces terrains des projets d'exploitations qui soient viables. Nous tenons le prix du foncier agricole. Nous avons la possibilité de préempter et donc nous empêchons la spéculation.

Je dois dire que ce dispositif est très efficace, car le prix du terrain agricole était monté autour de 80 francs le m<sup>2</sup>. Depuis sa mise en place, il est redescendu à un prix raisonnable de l'ordre de moins de 10 francs le m<sup>2</sup> dans certaines circonstances.

Le deuxième point que nous avons établi, à la suite du rapport du C.E.S.R. dont Daniel DESWARTE est l'auteur, c'est la mise en place de structures de programmation pour monter des plans ou programmes de pérennité agricole, sur un certain nombre de terrains, en liaison avec les professionnels de l'agriculture de l'endroit mais pas seulement. Justement, une des



façons peut-être de pérenniser l'agriculture d'un certain nombre de lieux, c'est l'arrivée de néo-agriculteurs. Dans ce cas-là, vous êtes une des formes que peut prendre cette néo-agriculture pour venir réoccuper un certain nombre d'espaces qui, aujourd'hui, sont plus ou moins délaissés par les structures techniques et économiques de l'agriculture traditionnelle.

Notre politique d'aide aux emplois d'insertion par l'environnement a créé un peu moins de 500 emplois au cours des quatre années où elle s'est exercée. Alors bien sûr, c'est très modeste. Il y a six millions d'actifs dans cette région donc 400 emplois ce n'est pas grand chose, et en même temps, ce n'est pas tout à fait rien. Comme vous le savez, ce n'est pas nous, mais c'est vous, grâce à votre activité, votre engagement, votre ténacité qui avez permis la création de ces emplois.

Je suis très heureux que les dispositifs de la Région soient adaptés aux besoins et je suis évidemment prêt, dans le présent et dans l'avenir, à les affiner, à mieux les adapter avec vous, avec vos organes de réflexion pour que nous soyons ensemble les plus efficaces possible, à la fois en terme d'insertion et en terme d'équilibre spatial du territoire. Voilà ce que je peux dire après avoir entendu ces deux excellentes interventions.

**Danièle CORNET, préambule à l'intervention de Monsieur Jean-Paul MICHEL<sup>35</sup>**

Dans le domaine de l'Insertion par l'Economique comment avoir une meilleure cohérence entre les D.D.T.E.F.P. pour la mise en œuvre des conventions pour les chantiers d'insertion, les modalités d'aides financières et la reconnaissance des structures mixtes ? Comment mieux travailler avec les collectivités territoriales et les D.D.A.S.S. ? Les publics des jardins étant pour la plupart fragilisés et demandant un accompagnement dans la durée et parfois extrêmement spécialisé dans le domaine de la santé, du suivi psychologique..., comment l'Etat, que vous représentez au niveau de la D.R.T.E.F.P., peut-il aider à améliorer les choses sur le terrain ?

**Jean-Paul MICHEL**

On est sur un sujet où par définition on travaille sur des individus. Ce qui veut dire qu'on a des lieux disons « d'échanges » qui ne répondent pas nécessairement aux espoirs qu'on avait mis en eux, mais, fondamentalement, je crois qu'on est sur une démarche, je parle pour le Ministère de l'Emploi, qui se traduit par deux types de partenaires. Vous avez des gens qui, effectivement, peu ou prou, dans les Directions Départementales du Travail, sont des correspondants de l'Insertion par l'Economique. Il faut fondamentalement les considérer comme des interlocuteurs qui ne sont pas présents pour déterminer des cadres et regarder comment on fait rentrer des ronds dans des carrés. Je pense que ce sont des personnes qui sont là pour faire en sorte que la politique de l'emploi déterminée par le Gouvernement ait des résultats. Sur ce point, il ne faut pas se cacher la vérité, mais il faut toujours revenir aux fondamentaux. Pourquoi ça existe ? Pourquoi on l'a mis en place ? Est-ce qu'il faut en apparence faire une entorse ou est-ce qu'il ne faut pas faire fonctionner le système ?

Je crois beaucoup dans ces cas-là à la proximité de l'Administration. C'est un des rares sujets sur lequel notre Ministère parvient à maintenir une grande proximité avec ses usagers. Je ne parle pas bien entendu du travail au quotidien que fait l'Agence pour l'Emploi mais il ne faut pas avoir d'inhibition, il faut aller voir les gens pour discuter.

---

<sup>35</sup> Directeur Adjoint à la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Il ne faut pas avoir à l'esprit de faire un schéma qui va être bon pour tout le monde quelle que soit sa situation. Ça ne marche pas. Personnellement, je n'y crois pas et ça fait bientôt 15 ans que je regarde fonctionner tous ces systèmes. De temps à autre, on fait des pas en avant mais je ne crois pas à un système qui soit uniformisé.

Je pense qu'il y a une part pour l'adaptation à la réalité. Il faut avoir à l'esprit que depuis quelques années, on s'intéresse à ce qu'on appelle « *la territorialisation de notre action et sa globalisation* ». Plutôt que de dire : « Il nous manque 100 francs » et à la fin de l'année, « il faut que les 100 francs soient dépensés »; l'idée serait de s'interroger : « lorsqu'on a 100 francs, comment peut-on faire en sorte d'obtenir les meilleurs résultats possibles ? ». Cette idée là repose sur une définition de ce que l'on veut faire localement. On n'a rien à inventer. On utilise pour cela une méthode d'usage courant : réaliser des diagnostics. Il ne s'agit pas de penser que grâce à ces outils mis en place, on va comptabiliser des milliers de stagiaires, de C.E.S... ce n'est pas ce qui compte. L'important, c'est avoir un plan d'action sur un territoire donné et sans nécessairement se limiter à ce territoire. On est en Ile-de-France, les gens ne vivent pas là où ils travaillent et réciproquement ; mais cela suppose qu'on se pose les bonnes questions. A quelles questions veut-on répondre et comment va t-on y répondre ? Je constate petit à petit, qu'il y a quelques années, on faisait ces diagnostics essentiellement autour des « grosses mesures » que ce soit les contrats aidés, les stages de formation. Aujourd'hui, on a compris qu'il faut essayer de connaître au maximum le terrain, de promouvoir l'initiative locale, le partenariat et de travailler sur des parcours avec les personnes. On ne fait pas une chose pour le 15 décembre avec une validité au 15 décembre de l'année d'après. Ce n'est pas comme ça que ça doit fonctionner. C'est parfois un peu compliqué parce que c'est évidemment un chantier permanent. L'Etat n'est pas seul, il y a autour des partenaires : : quelquefois, même assez souvent, se construisent des co-financements avec les uns et les autres ; il faut donc organiser ce partenariat, travailler avec des personnes qui sont en contact avec le public (des prescripteurs)... et surtout garantir et rendre compte de ce que l'on fait. Il n'y a pas de réponse univoque, il y a des problèmes mais il n'y a pas de solution générale.

J'aurais aimé réagir par rapport à l'intervention de Daniel DESWARTE concernant un point important sur lequel on avance actuellement et qui est : « Quel lien peut-on mettre en place entre les personnes qui sont dans les jardins d'insertion et le marché du travail classique de l'agriculture, de l'environnement ? » Je crois très sincèrement qu'on est aujourd'hui à un moment où raisonnablement on peut se dire : « Donnons-nous les moyens d'y voir clair sur quelques exemples types de parcours qu'il serait nécessaire de mettre en place ». Sur ce point,

également on n'a pas de solution nécessairement simple ; mais je crois qu'il est possible de mettre en place quelque chose ensemble, vos trois réseaux, le cas échéant, le Conseil Régional, la D.R.T.E.F.P., et éventuellement des structures de la profession agricole qui nous permette d'y voir plus clair d'ici quelques mois.

**Jean-Guy HENCKEL**<sup>36</sup>

Depuis 1987, on soutient des jardins d'insertion, et on en a vu beaucoup se créer. La question du parcours en Gironde a tout de suite été mise en place avec la Direction Départementale du Travail, le Conseil Général et les partenaires. Naturellement, cette notion de parcours n'est pas toujours appréciée avec les mêmes critères. En effet, le jardinier qui vient chez vous a d'abord besoin de se refaire une santé et retrouver la forme avant de penser à son emploi. Il n'a pas forcément rêvé de devenir maraîcher ou agriculteur céréalier mais peut-être, en fin de compte qu'il va devenir plombier ou autre chose.

**Jean-Paul MICHEL**<sup>37</sup>

On est en droit d'avoir une application différente compte tenu du marché du travail Selon que l'on est à Paris, où des jeunes sont objectivement en recherche, ou qu'on se trouve dans un coin un peu périphérique des Yvelines, de la Seine-&-Marne où non seulement, les jeunes sont nombreux à chercher du travail mais en plus, ils ne sont pas nécessairement mobiles. Je vous dirai que dans ce cas, je ne suis pas nécessairement choqué pour dire, en effet, qu'on apprécie différemment une difficulté d'insertion alors qu'en théorie on est face à des éléments qui, objectivement sont les mêmes (âge, durée de chômage..), alors que l'on sait très bien que ce n'est pas la même chose.

---

<sup>36</sup> Président du Réseau Cocagne

<sup>37</sup> Directeur Adjoint à la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Monsieur MATHERON<sup>38</sup>

Je retrouve un certain nombre d'éléments qui sont partagés dans les interventions précédentes, par exemple le premier intervenant de l'après-midi a parlé de ferme pédagogique. Appartenant au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, je suis, au niveau administratif, une structure un peu « *bizarre* ». Vous avez dit « Direction Régionale » mais il y a également la Direction Départementale pour le Val-de-Marne, la Seine Saint-Denis, les Hauts-de-Seine et Paris. A Paris, il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs. Mais il y a un grand prix de l'agriculture de la ville de Paris depuis 35 ou 40 ans. Voilà, pour vous situer donc notre structure particulière à la fois régionale et inter-départementale (Paris et les départements de la proche couronne).

Je reviens aux éléments du premier intervenant sur la ferme pédagogique. Une de nos structures travaille au niveau de l'enseignement agricole : la Bergerie Nationale de Rambouillet. Par exemple, la Direction de l'Espace Rural et de la Forêt au niveau de notre administration centrale, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement s'intéressent aux fermes pédagogiques qui sont parmi les lieux, comme on dit assez fréquemment dans notre jargon de « Relation Ville Campagne ». Disons que c'est une expression qui n'est pas forcément idéale mais c'est souvent celle que l'on emploie.

Dans le Contrat de Plan « Etat / Région » par exemple, il existe des actions qui sont intitulées « Relation Ville/Campagne ». On rejoint ce que disait Monsieur DESWARTE qui a évoqué la responsabilité des collectivités locales au sens large, du Conseil Régional jusqu'aux communes. En effet, je pense que c'est un élément essentiel pour accompagner ces démarches des jardins familiaux que l'on connaît le mieux, jusqu'aux jardins d'insertion. Les aspects d'affectation des espaces au niveau des documents d'urbanismes communaux sont essentiels ; et s'il n'y a pas une affectation dans la durée, il y a sûrement du travail à faire dans ce sens pour stabiliser les P.O.S. afin que des investissements puissent être faits. Si l'association n'est pas propriétaire, il faut pouvoir passer des conventions sur des durées suffisantes.

---

<sup>38</sup> Chef de Service de l'Economie Agricole à la Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts

Monsieur DESWARTE a évoqué également l'ouverture de la forêt au public en Ile-de-France. Un service de la Direction Régionale s'occupe effectivement des forêts que ce soit celles appartenant à l'Etat ou au Conseil Régional. Il y a un effort important à faire notamment pour que ces forêts puissent être ouvertes au public, ce qui est une façon de faire du lien entre les citoyens et les espaces naturels au sens large.

Je voudrais vous signaler que l'étude dont a parlé Monsieur DESWARTE, a été faite pour la région Ile-de-France. Le rapport va sortir d'ici une quinzaine de jours à un mois. Cette étude sur le paysage et l'agriculture en Ile de France, y compris dans les zones péri-urbaines et les territoires beaucoup plus ruraux extérieurs à la région, est réellement d'actualité.

Le Président RIST a évoqué le prix des terrains agricoles. Evidemment, nous travaillons sur ces aspects puisqu'au niveau de la SAFER que vous avez évoquée, il y a deux Commissaires du gouvernement, un Commissaire finances et un Commissaire agriculture qui est, en l'occurrence, mon Directeur. Il est important de souligner que la loi d'orientation agricole a étendu l'intervention possible de la SAFER dans le domaine de l'environnement et elle peut préempter des terrains, y compris pour des jardins familiaux. Actuellement, en Ile-de-France les cas sont très rares mais quand il y a des outils qui sont utiles, il faut les connaître et, au cas par cas, cela peut permettre de débloquer des situations.

### **Eric PREDINE**

Suite à un témoignage de ce matin, je pense que les terrains fonciers des jardins d'insertion en Ile-de-France ont une provenance très variée et ne sont pas forcément issus du domaine de l'entreprise agricole, qu'ils soient menacés ou pas. On entend que les enjeux peuvent aussi bien être la protection des terrains en donnant une fonctionnalité à ceux qui sont menacés. Donc, il peut y avoir une autre fonction du jardin d'insertion, au-delà de l'éducation à l'environnement que l'on a vu tout à l'heure, c'est une fonction de protection des espaces naturels.

Il y a deux ou trois ans, le Ministère de l'Agriculture avait commandé un travail à Monsieur DEBUSIER sur la protection des jardins familiaux et des jardins d'insertion, auquel plusieurs d'entre nous dans la salle ont participé, afin de pouvoir faire valoir aux jardins d'insertion, comme pour les jardins familiaux, différents petits dispositifs de protection foncière et de

pérennité. Monsieur MATHERON, vous qui êtes un représentant du Ministère de l'Agriculture, pouvez-vous nous dire la suite donnée à cette proposition de loi, car jusqu'à présent je n'ai toujours pas eu de nouvelles d'un travail de concertation avec toutes les associations ?

**Monsieur MATHERON**<sup>39</sup>

Au niveau des jardins familiaux, leur lancement remonte à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Puis il y a eu un essaimage dans d'autres pays notamment européens. Ensuite est paru la loi de 1941. Pour continuer sur ces aspects de références, je voulais vous indiquer qu'il y a eu un certain nombre d'éléments dans le code rural au sujet des jardins et notamment sur les aspects préemption de la SAFER, c'est d'ailleurs à ce moment-là que les jardins se sont le plus développés. Il existe d'autres codes à part, comme par exemple celui de l'urbanisme au niveau des communes, où on peut classer des terrains en Zone Agricole (N.C.) ou en Zone Naturelle (N.D. et N.C.). Ils ont le mérite de permettre des constructions agricoles. Je pense que sur le plan législatif, ce sont ces éléments qui sont essentiels car la plupart des lois sont ensuite codifiées ; c'est le cas notamment pour le code rural.

**Alain RIST**<sup>40</sup>

Sur le foncier, il y a deux approches : La première c'est que nous avons une Agence des Espaces Verts qui est propriétaire d'à peu près 10.000 hectares de terrain sur la région. Quand on protège un certain nombre d'espaces, on en récupère parfois certains dont on ne sait pas exactement quoi en faire. Je suis tout à fait d'accord, qu'à travers votre regroupement, il ne faille pas faire de forums trop nombreux. Mais tous les six mois, vous pouvez aller vérifier ce qui est disponible et éventuellement utilisable à l'Agence d'Espaces Verts pour un projet de jardin d'insertion (tout n'est pas disponible, les espaces boisés ont vocation à le rester, par exemple). Il y a bien des projets qui sont intéressants mais il n'y a pas précisément de porteur de projets à cet endroit-là. Donc la première chose à faire est que le patrimoine utilisable pour

---

<sup>39</sup> Chef de Service de l'Economie Agricole à la Direction Régionale de l'Agriculture et des Forêts

<sup>40</sup> Vice président du Conseil Régional Ile de France chargé de l'Environnement, du Cadre de Vie, de la Maîtrise de l'Energie et des Contrats Régionaux et Ruraux

ce genre d'activité soit mis évidemment à votre disposition. On vous conventionnera sur des durées assez longues et on vous sécurisera sur un foncier quasi-gratuit. C'est une activité que nous souhaitons soutenir et si nous le pouvons de cette façon, on le fera.

La deuxième approche, Daniel DESWARTE en a dit un mot, nous n'avons pas que le code de l'urbanisme dans notre région, nous avons ce qui s'appelle « le Schéma Directeur d'Ile-de-France » qui est référencé dans le code de l'urbanisme mais qui est un document prescriptif.

Le Schéma Directeur Ile-de-France de 1994 prévoit un moment d'évaluation en 2003. Nous avons lancé des processus qui conduisent à cette évaluation et nous sommes persuadés que nous aurons à en reprendre l'écriture.

### **Danièle CORNET**

Après avoir évoqué l'inscription de ces jardins d'insertion dans le domaine agricole, et dans les territoires, d'avoir vu les liens possibles entre les jardins et la filière professionnelle, je vais me tourner maintenant vers Monsieur Benoît CLAIRE de l'Agence Nationale Pour l'Emploi qui a une mission d'insertion sur l'ensemble des arrondissements parisiens. A ce jour, l'A.N.P.E. a un rôle de plus en plus important et affirmé dans l'insertion des publics les plus en difficulté. Elle s'inscrit vraiment comme un partenaire infra-départemental de l'Etat en ce qui concerne la cohésion des parcours d'insertion et le lien entre les parcours et le secteur professionnel. Comment faire du lien ? Comment améliorer avec les réseaux et les associations les parcours d'insertion au sein des C.T.A. (Comités Techniques d'Animation) qui se mettent en place progressivement ?

### **Benoît CLAIRE**<sup>41</sup>

Pour Paris, j'ai le plaisir d'animer l'équipe insertion qui coordonne un peu toutes les relations entre l'A.N.P.E. et les Structures d'Insertion par l'Activité Economique pour Paris. L'A.N.P.E. jusqu'en 1999 était un partenaire parfois localement actif au niveau de l'Insertion

---

<sup>41</sup> Conseiller d'Insertion à l'ANPE Pyrénées dans le 20<sup>ème</sup>, Responsable de l'Insertion par l'Activité Economique sur Paris.



par l'Economique et parfois totalement inexistant. Depuis 1999, de par la loi de lutte contre l'exclusion, l'A.N.P.E. est devenu, un peu par la contrainte, un partenaire incontournable.

Il a donc fallu apprendre à se connaître. J'espère que ça se passe le mieux possible localement. L'expérience parisienne, c'est qu'on a réussi à faire d'une contrainte une chance. Je crois que nous appartenons à deux domaines tout à fait complémentaires ; et à partir d'une loi, on a voulu développer un véritable partenariat car on a effectivement beaucoup de choses à réaliser ensemble.

Ce qui est important pour nous par rapport à l'Insertion par l'Economique, c'est la prise en compte de tous les publics, y compris ceux qu'on ne connaissait pas, car ne fréquentant pas nos services. Effectivement, on est amené à rencontrer des publics qu'on ne voyait jamais notamment ceux de la grande exclusion (adultes ou jeunes) qui étaient connus des partenaires sociaux mais pas de nos services ni des Missions Locales. Nous avons été amenés à rencontrer ces publics et à nous rapprocher des partenaires sociaux. Le rôle de l'A.N.P.E. par rapport à ces situations, n'est pas d'être une barrière entre un public et une Structure d'Insertion par l'Economique, mais de favoriser le parcours de la personne. De plus, nous connaissons mieux son référent social, la structure d'insertion, car nous avons des rencontres régulières.

Nous pouvons proposer au public qui fréquente notre Agence, et qui est en très grande difficulté, cet outil qu'est l'Insertion par l'Economique. Travailler ensemble pour recevoir des données sur les parcours et sur les sorties, développer la notion de travail sur le terrain, de partenariat local. En effet, si on fait le tour des Chantiers d'Insertion ou des Structures d'Insertion par l'Economique, certains ont la chance d'avoir un très bon partenariat local et d'autres ont beaucoup de mal à en obtenir un.

C'est vrai qu'avec un bon partenariat local on va trouver des solutions et qu'on va pouvoir mettre en place cette dynamique dans le cadre des Comités Techniques d'Animation. Le Comité Technique d'Animation est un outil nouveau, l'A.N.P.E. a en charge de le mettre en place, de l'animer et de le faire évoluer. Sur Paris, nous avons deux structures représentatives : le C.D.I.A.E. (Comité Départemental des Associations Intermédiaires) et l'U.R.E.I. (Union Régionale des Entreprises d'Insertion). C'est avec elles que s'est mis en place un partenariat car c'est à nous tous de mettre en place le C.T.A. (Comité Technique d'Animation) et d'en faire un véritable outil de travail pour le suivi, les parcours d'insertion et les sorties.

Dans les Comités Techniques d'Animation, il n'y a pas uniquement des représentants de l'A.N.P.E. et des représentants des S.I.A.E. (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) mais également des partenaires sociaux que l'on intègre peu à peu aux Comités Techniques d'Animation sur Paris ainsi que les autres partenaires institutionnels.

Nous sommes bien sûr convaincus de l'utilité des Chantiers d'Insertion parce que dans l'Insertion par l'Economique c'est vraiment l'un des dispositifs le plus en amont. C'est-à-dire que c'est le dispositif où effectivement on peut intégrer les personnes les plus en difficulté, les plus éloignées de l'emploi, les plus marginalisées socialement. Mais il faut qu'on puisse travailler sur la suite du parcours et petit à petit, soit directement soit par d'autres mesures pour l'emploi plus adaptées, arriver à un retour sur un marché de l'emploi plus classique.

Concernant les solutions par l'emploi et ce qui a été évoqué aujourd'hui, j'ajouterai que toutes les personnes qui entrent en insertion par les activités de jardin n'ont pas vocation à travailler ensuite précisément dans ce secteur. Il y a un côté re-dynamisation / re-socialisation et chacun va avoir son propre objectif à la sortie. Mais il y a aussi des personnes qui vont se découvrir des vocations par rapport à ce secteur d'activité. On évoquait ce matin des exemples comme le manque de main d'œuvre pour les entreprises paysagistes, espaces verts... Je crois que souvent on a des solutions mais qu'on n'y pense pas. C'est pour cela que c'est important de travailler au cas par cas, localement, sur les sorties. Dans l'Agence pour l'Emploi et l'Environnement sur Paris, on avait des ouvriers d'espaces verts et la seule chose qui leur manquait, c'était le permis de conduire. Il y a aussi des mesures que l'on peut mettre en place comme les stages d'accès à l'entreprise ou, pourquoi pas, faire passer un permis de conduire B dans le cadre d'une embauche.

### **Eric PREDINE**

Je ressens bien dans ce que vous dites qu'en fin de compte vous retrouvez tout à fait le rôle de l'A.N.P.E. autour de la médiation entre l'offre et la demande d'emploi, entre l'offre et les besoins de formation par rapport à la réalité du marché du travail, et vous arrivez bien à tenir ce rôle-là au milieu de ce nouvel outil qui se met en place avec vos partenaires. Visiblement, vous avez dit qu'il y a un nouveau public de grande exclusion. Nous savons bien en tant qu'opérateurs de terrain, qu'au-delà des problématiques d'emploi et d'employabilité, on se

retrouve à résoudre avec les travailleurs sociaux les problématiques liées au logement, à la santé, au comportement, à la socialisation, à l'autonomisation.

Comment l'A.N.P.E. arrive-t-elle à traiter ces différents problèmes et quelles sont vos difficultés avec ce nouveau partenariat nécessaire ?

**Benoît CLAIRE**<sup>42</sup>

Je dirai qu'on arrive à les traiter à partir du moment où l'on sait que ce n'est pas du domaine de l'A.N.P.E. et que ce n'est pas à nous de les traiter. Effectivement, on travaille de plus en plus en relais avec les travailleurs sociaux. C'est la seule réponse qu'on peut avoir car nous n'y connaissons rien en problème de logement et ce n'est pas notre prérogative ni notre domaine. On a aussi beaucoup de travailleurs sociaux qui ont besoin de nos services car en terme de formations et d'emplois c'est de notre compétence. Donc on prend en compte tout cela et on se rapproche des travailleurs sociaux en travaillant en relais. On a tous besoin de travailler en partenariat. Par exemple : j'envoie une personne vers une Entreprise d'Insertion, un Rmiste parisien qui, comme beaucoup n'a pas de référent R.M.I. bien qu'étant bénéficiaire du R.M.I. depuis X années. Catastrophée la responsable de l'Entreprise d'Insertion me rappelle une semaine après en me disant : « Il faudrait que cette personne ait un référent social ». Nous avons besoin de référents sociaux pour pouvoir travailler en relais.

**DEBAT**

**Monsieur TRAN**<sup>43</sup>

Depuis 4 ans, nous avons monté un jardin dans une cité urbaine sensible et dans une Z.E.P. Nous avons trois partenaires dont le bailleur social qui nous prête le terrain, la Ville, et l'Association A.P.R.A.E. qui est le porteur du projet, cette association étant plutôt destinée à l'hébergement social. Depuis un an, l'A.P.R.A.E. a signé une convention de collaboration locale avec l'A.N.P.E. de Livry Gargan. Il est important de préciser cette collaboration car l'A.N.P.E. de Livry Gargan nous a délégué une Conseillère qui vient assister à toutes nos

---

<sup>42</sup> Conseiller d'Insertion à l'ANPE Pyrénées dans le 20<sup>ème</sup>, Responsable de l'Insertion par l'Activité Economique sur Paris.

<sup>43</sup> Jardins Biologiques du Pont Blanc – Association APRAE - Gagny

réunions mensuelles sur le parcours de nos employés en C.E.S qu'elle suit depuis l'inscription à l'A.N.P.E. jusqu'à la sortie.

Les femmes représentent la moitié du public qui travaille au sein de ce jardin, elles sont originaires d'Afrique, d'Asie et la plupart d'entre-elles n'a jamais travaillé, étant femme au foyer. Ce sont donc des personnes très peu initiées aux démarches administratives. Le résultat de cette collaboration avec la conseillère de l'A.N.P.E., c'est que les femmes qui sont sorties de notre structure ont eu le courage d'aller frapper à la porte de l'A.N.P.E. de Livry Gargan. Je crois que c'est une étape à franchir car ces personnes ont compris qu'il y a quelqu'un qui peut les écouter. Il faut préciser que nous avons eu la chance d'avoir une interlocutrice qui a une fibre sociale.

**Monsieur DEVORGE**<sup>44</sup>

Nous avons surtout des implantations régionales en dehors de la région francilienne mais nous rencontrons sur le plan de la formation, des politiques très différentes dans les départements. Cela va de l'organisme de formation imposé par la Direction de l'Emploi à une certaine liberté de choix. J'aimerais savoir quelle est la politique officielle du Ministère ?

On rencontre beaucoup de difficultés. On a droit à une certaine somme par heure multipliée par un certain nombre d'heures. Mais je crois que le tarif est toujours de 22 francs l'heure. En arrivant à cumuler la somme des 400 heures à 22 francs, ne correspond qu'à une fraction du permis cariste ou du permis voiture : Pourquoi ne pourrait-il pas y avoir une modification de la réglementation ?

**Jean Paul MICHEL**<sup>45</sup>

On est dans un système déconcentré où effectivement on essaie de répondre au sein du S.P.E. (Service Public pour l'Emploi) avec l'A.F.P.A. aux besoins qui sont localisés. Ça ne m'étonne pas que vous me disiez que l'on peut constater ça et là des politiques différentes.

---

<sup>44</sup> Restos du Coeur

<sup>45</sup> Directeur Adjoint à la Direction Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation professionnelle

Il faut avoir conscience d'une chose, c'est que le C.E.S. (Contrat Emploi Solidarité) est un produit qui arrive aujourd'hui en fin de vie. On l'a créé au début des années 1990 avec pour objectif l'insertion des jeunes, puis, on l'a réorienté. Il faut bien reconnaître que la formation rémunérée à 22 francs par heure n'a jamais fonctionné car nous ne savions pas s'il fallait faire la formation en dehors des heures de travail. Je pense qu'aujourd'hui nous sommes dans une situation où il faut reconsidérer cette mesure. Vous avez intérêt à « taper » à toutes les portes pour dire : « Voilà de quoi nous, opérateur du terrain, on a besoin en matière de mesures dans le secteur non marchand ». On est en permanence sur des systèmes où on doit aménager à la marge. A priori, on a une très forte demande pour mettre en place une mesure adaptable aux personnes ; c'est-à-dire qu'à la limite si on pouvait faire du C.E.S. à plein temps pour certains, il est clair qu'on aurait des cas qui seraient justifiés ; une hypothèse où nous pourrions faire varier de façon plus notable la question du financement de la formation est aussi évidente.

La question du complément de travail pendant un C.E.S. pose beaucoup de questionnements car la mesure est beaucoup trop cadrée. Je vous invite, si vous voulez, à constituer véritablement des dossiers sur ces questions car nous sommes tenus par un certain nombre de cadres réglementaires. Il est clair que malgré tout, cas par cas, individu par individu, on peut toujours dire : « On signe une convention », si on estime que les besoins d'un individu correspondent à cette convention. Néanmoins, je crois que nous avons une opportunité et qu'il ne faut pas hésiter à la saisir.

### **Jacques DUPONT**

L'appartenance à des réseaux nous fait observer certaines différences régionales et on a vu en province des jardins ayant signé des C.T.E. (Contrat Territorial d'Exploitation). Qu'en est-il en région francilienne ?

### **Monsieur MATHERON**

A ma connaissance, il n'y a pas de C.T.E. qui ont été signés en Ile-de-France. Disons qu'en fait un Contrat Territorial d'Exploitation est signé entre un agriculteur et le Préfet (ou son représentant). Cela m'intéresse d'apprendre que dans certaines régions, il y a eu des C.T.E. signés par des personnes qui n'ont pas le statut d'agriculteur.

**Alain RIST**

Ce qu'on peut ajouter c'est qu'il faut un projet d'exploitation pour un C.T.E. qui peut-être conclu soit avec le statut d'agriculteur soit en mettant en œuvre un processus de production et ensuite se rattacher à ce que l'on appelle un porteur de projet. En Ile de France, on a un certain nombre de projets qui sont valables. Dans votre cas, par exemple, ça peut-être la transformation d'un jardin normal en jardin biologique. Sur ce point, vous pouvez faire un C.T.E., mais au-delà je ne vois pas quel projet il pourrait y avoir.

**Jean-Guy HENCKEL**

J'ai été amené à négocier avec le Ministère de l'Agriculture la possibilité pour les jardins de Cocagne de signer des C.T.E. Premièrement c'est une recherche juridique simple dans le texte, qui dit qu'une association peut tout à fait signer un Contrat Territorial d'Exploitation. Deuxièmement, il s'agit de jardins qui cotisent à la M.S.A. même s'ils ne sont pas avec un exploitant en nom propre. Nous avons eu la confirmation de Monsieur DUBREUIL au Ministère de l'Agriculture que nous pouvions signer des C.T.E. Bien entendu selon les règles que vous rappeliez. Il s'agit d'un véritable projet d'investissement à long terme. Les contrats qui ont été signés (il y en a une dizaine en France dans ce type de jardins) l'ont été de manière individuelle, mais le plus souvent de manière collective (c'est-à-dire que l'on s'est intégré au C.T.E. bio du département avec un projet d'investissement qui passe par un audit de l'exploitation). Quand on lisait tous les critères qui prévalent au C.T.E., qui sont des critères de type environnementaux de création d'emplois, de solidarité, de développement local... nous trouvions que c'était fait pour nous car nous rentrions absolument dans tous les critères. Je voudrai simplement signaler, qu'aujourd'hui, il n'y a aucune contre-indication pour signer un C.T.E. Je suis obligé d'intervenir pratiquement toutes les semaines auprès de la D.D.A qui dit : « Nous ne pouvons même pas vous donner le formulaire puisque vous êtes une association et que vous ne pouvez pas y prétendre ». Nous avons pris la précaution d'aller au Ministère afin de rencontrer la personne qui est responsable et nous n'avons eu aucun problème.

### Monsieur MATHERON

Au niveau régional, il y a un C.T.E. maraîchage qui a été élaboré par les organisations professionnelles agricoles en liaison avec l'Administration et qui a été transmis à la Direction de Monsieur DUBREUIL, à laquelle vous faites référence, pour validation au niveau européen car il y a un certain nombre de mesures spécifiques à l'Ile-de-France. Il y a également une démarche qui vient d'être entreprise par les organisations professionnelles agricoles d'Ile-de-France, dans le domaine de l'horticulture et des pépinières, sur laquelle nous sommes un peu moins avancés que pour le domaine du maraîchage.

### Eric PREDINE

On a beaucoup parlé des Structures d'Insertion par l'Economie maraîchère. Mais on a vu au cours de cette journée que les jardins d'insertion ne se situeraient pas uniquement dans l'Insertion par l'Activité Economique voire l'économie marchande mais pourraient prendre aussi d'autres formes.

Dans le cadre de la Politique de la Ville et des politiques urbaines, il y a des aides possibles, comment y avoir recours dans le cadre des jardins ? En effet, à travers les petites études qui ont été faites par rapport à la fonction du jardin, on a vu que les jardins d'insertion remplissaient non seulement des fonctions sociales, mais aussi de protection de l'environnement, d'éducation à l'environnement...

Quelques chiffres paraissent étonnants :

- la fonction détente, des espaces verts conventionnels qui utilisent une surface importante et sont bien situés, représentent un coût de 15 à 70 euros HT le m<sup>2</sup> ;
- la création de jardins familiaux varie entre 10 et 28 euros le m<sup>2</sup> ;
- la création de nouvelles formes de jardins varie entre 7 et 22 euros le m<sup>2</sup>.

On se rend bien compte que chacun de ces aménagements dit naturels, apporte leur fonction à la ville, à la cité au sens large.

A quoi doit-on comparer les jardins en terme de coût d'aménagement et de coût de fonctionnement ? Souvent quand on voit des jardins élaborés depuis quatre à cinq ans, la diversité, le paysage, la convivialité, la tranquillité font que la richesse produite vaut celle d'un parc public. Alors son coût d'aménagement peut se comparer à celui d'un espace-vert.

En terme de fonctionnement : quand on dit aide subventionnée, je me dis : « Et bien comparons les aides à l'emploi qu'obtiennent Air France ou le Crédit Lyonnais à celles alloués à l'insertion ». Il est vrai qu'en tant que porteur de projet, quand on court le financement, on nous dit toujours que nous sommes trop chers. Comme institutionnels, avec quoi comparez-vous ?

### Alain RIST

Il faut indiquer qu'il y a quand même dans les services d'espaces verts communaux une fonction sociale. J'ai envie de dire que les espaces verts municipaux très chers, sont probablement des espaces très peu écologiques. Il me semble tout à fait raisonnable de comparer ce type d'activité à celle d'espaces ouverts semi – publics. Je voudrais rappeler que nous sommes un pays décentralisé – c'est une réalité - il y a donc aussi une responsabilité municipale ou intercommunale de savoir quels services la ville rend à ses habitants ?

S'il s'avère, sur des exemples concrets, que nos aides sont inadaptées, nous sommes prêts à mieux les adapter afin qu'elles soient plus efficaces par rapport au projet que vous portez. Mais il y a une partie sur l'usage de l'espace urbain, y compris péri-urbain, qui relève du débat politique local, au sens noble, et dans lequel ce type de projet doit venir en concurrence avec d'autres. Je signale que dans le cadre de la politique des contrats régionaux et des contrats ruraux, il m'est arrivé au moins une fois (c'est une politique par laquelle la Région aide la création de patrimoine public local) de financer la mise en forme d'un terrain en ville confiée à une association d'insertion pour monter un jardin d'insertion.

Lorsque le débat politique local conduit à ce que cette solution soit envisagée par les pouvoirs politiques locaux, ceux-ci peuvent trouver auprès de la Région une aide et une écoute très favorables et aussi confier ce projet à une association locale. Nous ne sommes pas la tutelle des communes de notre territoire ; nous n'avons pas pour fonction de leur dire ce qu'elles ont à faire. Mais nous avons comme fonction de leur proposer des aides lorsque leur projet paraît correspondre à des objectifs régionaux.



**Jean-Paul MICHEL**

Combien ça coûte ? De zéro à l'infini. Je vais prendre le contre exemple : un chômeur créateur d'entreprise. Il ne coûte rien. Il rapporte de l'argent au fisc. Depuis quinze ans, on dit que les pré-retraites sont beaucoup trop chères car on prétend qu'en moyenne un pré-retraité coûte à peu près 300.000 francs à la collectivité. Je crois qu'à ce sujet, c'est une discussion sur laquelle on peut parler à l'infini. Ce que je peux vous dire concrètement, c'est que depuis que je suis sur ce secteur, je n'ai jamais vu, une note partir de mon administration vers le ministère en disant : non, l'Insertion par l'Economique a moins besoin d'argent que ce que vous nous proposez. Ce secteur a une utilité forte et les choses ne se comparent pas de façon abstraite.

**Danièle CORNET**

Monsieur MORIN, du Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire a évoqué ce matin le rapport de Patrick VIVERET sur « Reconsidérer la richesse ». Il me semble que nous sommes au cœur de cette question. C'est-à-dire quels sont les critères de la richesse ? C'est vrai que les structures qui travaillent dans l'insertion sont souvent perçues comme des quémandeurs de subventions. Il n'est pas toujours agréable qu'elles soient vues comme cela alors qu'en fait elles sont aussi créatrices de richesses, que ce soit dans l'insertion par rapport au travail de création, de lien social ou de la protection du paysage, des espaces naturels. Il faudrait sans doute considérer l'insertion, non comme un coût, même si c'en est un, mais comme un facteur de richesse.

Par ailleurs, ce qui n'est pas toujours bien vécu par les associations, c'est que dans Insertion par l'Economique, certes il y a une volonté de l'Etat et de certaines collectivités d'en faire quelque chose de cohérent, mais sur le terrain on se rend compte qu'existe toujours la césure entre le social (l'insertion) et l'économique (l'emploi). Alors que sur le terrain, aujourd'hui, ce qui est intéressant c'est de voir qu'il y a effectivement tout un travail d'accompagnement des personnes à travers la mise à l'emploi avec des emplois aidés et de suivi social en lien avec des partenaires locaux. On voit aussi l'inscription de l'activité d'insertion dans une réelle économie territoriale, dans un partenariat de développement local et d'entretien des espaces. On se rend bien compte alors que nous sommes au cœur d'une même dynamique mais que parfois, sur le terrain, les associations ont du mal à maintenir cette cohésion. En effet, dans

leur partenariat institutionnel, elles sont souvent sommées de se situer d'un côté ou de l'autre. Le concept de Structure mixte, pourtant inscrit dans les textes, est encore loin d'exister réellement.

### **Jean-Guy HENCKEL**

Depuis 1987, j'ai accompagné le montage de jardins d'insertion et je vois bien qu'il y a des seuils où ça va être efficace, pertinent et où un franc de l'argent public va être bien investi. Mais, quelquefois investir dix francs là où il en fallait douze, c'est dix francs de perdu.

Il faut arrêter les préjugés tels que « *pour être bon en insertion, il faut être précaire* ». On est souvent issu du monde précaire. On est dans le monde privé associatif, donc on est dans une situation précaire. Le premier seuil, c'est celui de la compétence et de la sécurisation.

Le second seuil, c'est celui de l'objectif. Je trouve que le terme insertion est « fourre-tout » et je crois qu'il faut plutôt parler des objectifs.

On a parlé de pluridimensionnel. En effet, quand on voit un homme arriver, il vient avec son panier pluridimensionnel, ses problématiques personnelles, de logement, de santé...

Souvent les demandes d'évaluation de nos partenaires publics, qu'ils soient des collectivités territoriales ou des services publics ont des critères flous ou construit à la dernière minute sans cohérence.

### **Yann FRADIN**

Par rapport à ces problématiques, mes collègues de Paris, nos partenaires institutionnels, la D.D.T.E.F.P., la Ville, la Préfecture, notamment pour un Chantier d'Insertion que l'on souhaite pérenniser, travaillons au niveau du comité de pilotage sur une évaluation qui ne prend pas en compte seulement le retour à l'emploi mais l'évolution de la situation du logement de la personne. En effet, on a à faire dans les Chantiers d'Insertion sur Paris à une très forte problématique de personnes sans domicile fixe. Et il est vrai que d'avoir accès à un logement d'urgence, puis à une résidence sociale puis à un logement H.L.M. fait partie de la réussite d'un parcours d'insertion.

Concernant l'accès aux soins, à la formation, à la qualification : on essaie de mettre en place des outils d'évaluation qui prennent en compte tous ces éléments, qui soient fiables pour l'ensemble du chantier et adaptés à chaque chantier en fonction de son projet.

### **Un Intervenant**

La question du seuil est une question importante, trop souvent elle est gérée de manière technocratique. Sur les autres dispositifs, on apprend qu'il faut s'appuyer sur un réseau. La question qui peut être posée est : Où fait-on le réseau ? Le fait-on autour de la structure ou bien à un niveau un peu plus élevé, au niveau infra-départemental où on est effectivement des intervenants sur les divers sujets santé, logement... ? C'est quelque chose sur lequel on progresse, avec par exemple, le programme TRACE pour les jeunes. On s'aperçoit bien que le programme TRACE ne peut fonctionner efficacement qu'avec un réseau de partenaires. Sur ce point, il faut imaginer localement des partenariats pour progresser sur les compétences manquantes.

### **Alain RIST**

Nous voyons bien au niveau des projets qui viennent à la Région, l'importance d'une structure comme Initiative 77 qui est une sorte de méta-porteur de projets. On va dire que c'est un « porteur de porteurs de projets », car il sécurise toute une série d'éléments dans la chaîne et est capable de faire des bilans. La première chose que nous avons réalisée est un bilan en terme d'insertion des emplois verts. Ce bilan a été suffisamment positif pour permettre que je fasse passer la délibération de septembre ou octobre 1998 par l'Assemblée Régionale dans laquelle la méfiance vis à vis des C.E.S. est importante. J'ai réussi car il est apparu, quelle que soit la réputation du dispositif et de son histoire dans le cadre des emplois verts, (formule terminée en 1998), que le taux de réinsertion à l'issue du programme était favorable. Je ne suis pas de ceux qui pensent que cette évaluation doit être faite chantier par chantier. C'est au niveau d'un macro-porteur de projet que l'on peut effectivement mesurer l'efficacité en terme d'insertion de la politique que l'on conduit.

Ce que nous demandons pour être éligible à nos aides, c'est que les projets soient partenariaux. Si une association vient nous voir en nous disant qu'elle a monté un « projet » toute seule, on lui répondra qu'il faut qu'elle ait d'autres partenaires et que ce projet soit validé à un moment ou à un autre par un dispositif d'insertion départemental. Nous n'intervenons pas directement dans cette validation. Nos aides étant sur trois ans et dégressives, elles sont bien orientées vers la création d'entreprise ou de chantier. Comme nous aidons au montage, à la création d'un chantier ou d'une entreprise, nous demandons un bilan sur le plan d'entreprise (ou Business Plan) qui était prévu au moment du montage du projet. A partir de là, on discute.

Nous n'avons pratiquement que notre Agence des Espaces Verts comme entreprise régionale. Les autres sont des entreprises où nous avons des parts et qui ont toute une série d'activités à sous-traiter de préférence en recherchant des entreprises d'insertion. Nous faisons confiance d'une certaine manière non pas aux porteurs de projet directement mais à l'ensemble que vous formez un peu tous ici, pour faire l'évaluation de ce type d'initiative sur les territoires.

J'insisterai sur deux choses : la première c'est que j'entends avec un peu de crainte dire que le dispositif C.E.S. est obsolète. Je pense que si c'est le cas, il faut au moins qu'il y ait un « dispositif » qui soit aussi souple, performant et meilleur si possible. Si c'est pour dire que l'on va faire mieux, je suis prêt à regarder la proposition avec attention. La deuxième, c'est que je crois que l'entreprise doit être aidée en raison de son objet social davantage que l'aide à l'emploi direct.

## **CONCLUSION**

### **Alain RIST**<sup>46</sup>

Je voudrai féliciter les organisateurs de cette journée mais également toutes les personnes qui y ont participé car je sais que, dans la réalité, ils ne passent pas leur journée assis sur des chaises à écouter des débats mais qu'ils les passent à se démener pour faire vivre des projets d'insertion.

Je pense qu'il y a un grand avenir dans notre région pour ce que vous faites. Je vais simplement finir par un petit calcul : nous sommes onze millions en Ile-de-France, et je crois qu'on ne sature ni la demande ni l'offre en mettant un jardin d'insertion pour onze habitants, ça fait donc 550 jardins et ce n'est pas une ambition démesurée. Il y a une marge de progression de l'espace francilien pour cette activité et je crois que c'est utile tant pour les personnes en difficulté que pour les villes...

Toutes ces utilités qui viennent se condenser me font dire que vous avez de l'avenir devant vous. D'accord il y a de la sueur mais après il y a de la réussite.

### **Pierre SOULARD**<sup>47</sup>

Ce matin, dans mon intervention, j'ai posé des questions un peu en vrac mais qui révélaient en fait un souci qui reste représentatif de nos activités d'insertion par le jardinage. A la fin de cette journée, j'ai une grande satisfaction qui est celle d'exister, être utile, reconnu et qu'au niveau de la Région des portes s'ouvrent, des discussions sont possibles. En ce qui concerne le Réseau Cocagne nous disons : « Oui, bien sûr, discutons, des portes s'ouvrent. Et bien on va les franchir, nous sommes prêts ». Le Réseau Cocagne en particulier, mais aussi d'autres partenaires qui portent l'expertise sur ces thèmes et des éléments de réponse à toutes nos préoccupations.

Globalement cette journée a été extrêmement positive et j'espère qu'elle sera suivie par d'autres car ce serait dommage d'arrêter une démarche si bien engagée. Souhaitons que la

---

<sup>46</sup> Vice président du Conseil Régional Ile de France chargé de l'Environnement, du Cadre de Vie, de la Maîtrise de l'Energie et des Contrats Régionaux et Ruraux

<sup>47</sup> Directeur des Potagers de Marcoussis (91) - Réseau Cocagne

FNARS Ile-de-France, qui a impulsé cette démarche de réflexion, continue son animation dans le cadre des jardins d'insertion dans ce sens et pour le plus grand bien de tous, afin que nous trouvions notre identité pour être plus efficaces, plus professionnels, et pour exiger davantage de moyens et plus de certitudes de la part de nos partenaires.

**Laurence BAUDELET**<sup>48</sup>

Au titre de Graine de Jardins et du réseau Jardin dans Tous Ses Etats, je dirai que j'ai trouvé cette journée très riche. Ce qui m'a frappée c'est le nombre de compétences qu'il faut mobiliser pour pouvoir parler des jardins et de l'insertion. Cette journée a permis des rencontres entre divers publics : associations, élus, services de l'Etat, professionnels des services des espaces verts, jardiniers... qui habituellement ne se fréquentent pas et qui sont sur des thématiques différentes comme l'agriculture, l'environnement, le travail... J'espère que ce n'est que la première pierre d'un futur réseau francilien comme je l'ai dit tout à l'heure, sur les jardins et l'insertion en Ile de France.

**Eric PLIEZ**<sup>49</sup>

Lorsque j'ai dit autour de moi qu'on se lançait dans une filière de jardins bios à la FNARS on était un peu sceptique à l'époque. C'est vrai, après avoir mis la main à la pâte, je me suis aperçu que c'était difficile de mener ce genre d'action. En effet, on l'a évoqué tout au long de la journée, il est difficile de trouver des terrains. De plus, en région parisienne, ils sont pollués, les investissements sont très lourds et pour fonctionner par la suite, c'est une course permanente aux subventions. Pourtant, quel beau projet au sens symbolique. Tout l'aspect Economie Solidaire que l'on retrouve ici avec le système des paniers, les réseaux d'adhérents, le développement durable dans lequel on s'inscrit en lançant des jardins. C'est aussi tout l'aspect insérant et de prévention qu'on peut faire à travers les jardins dans certains quartiers. En effet, certains de nos jardins sont implantés dans des quartiers difficiles. On participe ainsi à des actions de prévention et de création d'emplois accessibles et mixtes, jeunes et adultes.

---

<sup>48</sup> Administratif de Graine de Jardins – Collectif National « Le Jardin dans Tous Ses Etats »

<sup>49</sup> Président de la FNARS Ile-de-France

Pour nous, à la FNARS Ile-de-France, les jardins sont d'abord un outil au service de l'insertion des plus exclus. Je crois qu'effectivement, bon nombre d'entre nous se sont tournés vers les C.E.S. car on constatait que les autres solutions qui étaient proposées dans l'Insertion par l'Activité Economique n'étaient pas accessibles pour certains publics.

Le travail en réseau est indispensable. Je suis content de voir que nous avons été plusieurs réseaux à partager cette journée. Pour la suite, et je pense aux employeurs, au Groupement des Agriculteurs Biologiques, il nous faut à tout prix les rejoindre et travailler avec eux pour permettre aux personnes de sortir de nos structures.

Pour conclure, je n'ai pas envie de dire que tout va bien dans le meilleur des mondes et que je vais continuer à cultiver mon jardin. C'est un outil insérant certes, mais complexe, difficile à gérer et à faire fonctionner. Il y a donc nécessité d'un soutien financier accru à cette filière et aux projets. Sur ce plan, je déplore le désengagement des D.D.A.S.S. et le non-engagement du Département dans l'Insertion par l'Economique. Je pense que c'est une catastrophe pour les plus exclus d'où la nécessité pour nous, d'une entente et d'un soutien des partenaires (Etat, Département, Région) pour ces outils de l'Economie Solidaire qui sont parfois le dernier recours pour pouvoir sortir de l'exclusion les publics les plus en difficulté. J'ai envie de vous dire, et notamment aux intervenants d'aujourd'hui : nous comptons sur vous.

## ANNEXES

### **Programme de la Journée.**

#### **Présentation des trois réseaux :**

- FNARS Ile-de-France
- Réseau Cocagne : « Cultivons la Solidarité »
- Graine de Jardins, association régionale représentant le réseau « Le Jardin dans Tous Ses Etats »

#### **L'arrosoir : publication des Jardins de Cocagne (Février 2001).**

**Les Jardins d'Insertion en Ile-de-France - Evaluation de l'action menée en 2000** – Fnars Ile-de-France (mars 2002).

« **Les emploi d'insertion-environnement** » : une aide à la création de postes pour des personnes en insertion – Une aide apportée à votre projet environnemental – Document du Conseil Régional d'Ile-de-France .

**Les vertus thérapeutiques du jardinage d'insertion** - Article d'Agnès FORTIER , Maître de Conférences à l'Université d'Artois, Chercheur au laboratoire APSONAT (Appropriation et Socialisation de la Nature), CNRS / MNHN. (2002).

**Intervention de Daniel DESWARTE**, auteur du rapport du CESR « Le devenir des espaces agricoles et naturels en zone périurbaine » présenté par la commission de l'Agriculture, de l'Aménagement rural et de l'Environnement - **Conférence / Débat vers une charte de l'environnement pour la préservation de la Plaine de France Ouest** (24 novembre 2001 à Ezanville).

**Supplément de la Gazette n° 9 : Insertion par l'Activité Economique : Les chantiers d'insertion** – FNARS - Juillet 2001.

**Dossier : Portrait de bénévoles** - Télérama - Mai 2001.